

Programme régional d'actions concerté en faveur de la Loire et de son estuaire

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

Région des Pays de la Loire - Janvier 2013

Mise en page : Le Square Deshoulières

Photos : Région des Pays de la Loire / Ouest médias

SOMMAIRE :

INTRODUCTION	P.5
LA DÉMARCHE RÉGIONALE	P.11
L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE LOIRE	P.15
LE PROGRAMME D' ACTIONS	P.35

PARTIE 1

Introduction



INTRODUCTION

Le programme régional d'actions concerté en faveur de la Loire et de son estuaire doit permettre aux acteurs d'avoir une vision commune des enjeux et des actions prioritaires à mener sur le territoire du fleuve. La Région des Pays de la Loire mène d'ores et déjà des politiques en faveur de ce territoire, notamment en soutenant l'action de structures publiques et privées. Néanmoins, l'ambition première de cette démarche est de fédérer les actions existantes et les énergies dans une perspective commune et de mener une réflexion à moyen terme sur l'avenir de la Loire.

En ce sens, ce programme a pris toute sa dimension dans le cadre des Assises régionales de la Loire et de son estuaire en 2011-2012. Pour permettre de faire émerger une vision commune de l'avenir du territoire ligérien, la Région s'est d'abord tenue en position d'écoute des acteurs investis sur le fleuve. Nombre d'entre eux sont porteurs de projets innovants et indispensables au développement durable de la Loire. La partie « état des lieux » de ce document, en exposant les rôles et les missions de la plupart des acteurs, rappelle que le fleuve est un champ d'actions largement partagé. C'est à partir de cet état des lieux commun et par le biais des Assises que la Région et tous ses partenaires sont en mesure d'adopter une démarche de définition d'un programme d'actions partagé à moyen terme.

Le Préfet de région et les services de l'Etat en région ont été associés à cette démarche, en participant aux ateliers des Assises, dans un premier temps. L'Etat est mobilisé sur ces questions et a produit courant novembre un document intitulé « Dire de l'Etat sur les enjeux de l'estuaire de la Loire aval ». Les deux documents, « Dire de l'Etat sur les enjeux de l'estuaire de la Loire aval » et « le programme d'actions concerté en faveur de la Loire et de son estuaire », répertorient les mêmes enjeux pour l'estuaire.

Ce programme d'actions sera complémentaire du Plan Loire IV dont les contours seront définis dans le courant de l'année 2013. La Région veille également à ce que les actions identifiées soient conduites en cohérence avec celles initiées par d'autres collectivités. Elle veillera également à associer les acteurs concernés dès le lancement de ces actions.

Le CESER, saisi sur la question de l'extension des principes du Plan de gestion du Val de Loire, a apporté une contribution intéressante et des pistes d'action qui méritent d'être présentées aux acteurs.

La Loire, colonne vertébrale de notre territoire et de notre histoire

De Montsoreau à l'océan, la région des Pays de la Loire est traversée par le fleuve qui lui donne son nom et qui est partie intégrante de son identité. La Loire est un espace aux multiples facettes qu'il convient de préserver, de faire vivre mais également de développer.

Avec son bassin versant de 117 000 km², la Loire occupe plus d'un cinquième du territoire français, et à l'échelle régionale, on compte près de 18 000 km de cours d'eau la rejoignant. Le fleuve structure le territoire, de par sa taille et la richesse de son patrimoine. Ce dernier est multiple et témoigne des activités liées au fleuve à travers les siècles : la navigation et le commerce, le Val de Loire et ses châteaux, l'estuaire et son industrie portuaire.

Au fil des siècles, les fleuves ont toujours été des éléments déterminants du progrès humain dans toutes ses composantes. Parce qu'ils constituaient des voies de transport indispensables et disposaient de ressources incontournables, ils ont été au centre des préoccupations humaines et un espace privilégié pour l'implantation des sociétés. Espaces d'échanges, de partage et de commerce, les fleuves doivent continuer à jouer un rôle prépondérant dans le monde de demain.

La Loire est marquée par son histoire et laisse entrevoir ses usages passés : les emblématiques châteaux symboles de la France de la Renaissance et qui ouvrent aujourd'hui leurs portes au public ; les ports de Loire et les bateaux traditionnels qui rappellent l'axe majeur de transport qu'a constitué le fleuve pendant des siècles ; citons encore les vignes, les troglodytes, les îles de Loire comme autant de témoignages des usages du fleuve.

La Loire, espace de patrimoine naturel et culturel, est également un lieu de forte activité qui mêle tourisme et agriculture, industrie et loisirs. L'une des caractéristiques majeures de la Loire est certainement ce foisonnement d'activités humaines et sa bonne cohabitation avec les espaces de sauvegarde. Au-delà d'un bassin de vie pour 1,3 million d'habitants de notre région, cette vallée de la Loire, qui a connu un développement globalement équilibré pour un fleuve de cette taille, reste un cadre de vie très privilégié pour ses habitants.

La Loire, source de multiples activités

La Loire d'aujourd'hui est toujours un territoire où se côtoient les activités les plus diverses, depuis l'industrie jusqu'au tourisme en passant par l'éducation à l'environnement. Source de progrès et de bien-vivre, la Loire génère également des inquiétudes : l'une d'entre elles est évidemment celle des crues, souvent dévastatrices et qui restent soit dans la culture des habitants, soit dans le paysage lui-même avec l'édification des levées permettant de se croire, souvent à tort, à l'abri des inondations. Toutefois, la prise de conscience environnementale de ces dernières décennies a également porté la population à se soucier des évolutions écologiques.

La première préoccupation des riverains demeure malgré tout, notamment à l'amont de Nantes, celle de l'abaissement de la ligne d'eau d'étiage, qui a des conséquences, non seulement écologiques, mais aussi économiques. Cet abaissement de la ligne d'eau, particulièrement dans le bassin de marée à l'aval d'Ance-nis, dégrade fortement le patrimoine. Son rétablissement est fondamental pour le développement de la plupart des enjeux : paysages et biodiversité, préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel, tourisme, ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, agriculture traditionnelle, etc.

Il serait vain de tenter de lister toutes les actions menées en direction du fleuve tant elles sont nombreuses dans notre région. Les actions d'origine privée portent principalement sur deux thèmes : l'activité économique qui touche les trois secteurs de l'économie (agriculture, industries, services) et les actions de sensibilisation et d'éducation aux patrimoines naturels et culturels portées le plus souvent par des associations.

Les institutions publiques se sont elles aussi largement approprié le territoire du fleuve : les communes ont montré leur volonté récente de renouer des liens forts avec le fleuve et sont nombreuses à avoir lancé des opérations d'aménagement des bords de Loire. Les collectivités territoriales et l'Etat mènent depuis longtemps des opérations de préservation et de développement notamment par le biais de documents de planification ou d'orientation mais également de réglementations.

Entre Montsoreau et Saint-Nazaire, ces acteurs sont nombreux et de natures diverses (collectivités,

établissements publics, entreprises, ONG...). Ils sont confrontés à des enjeux d'une complexité croissante. Ils apparaissent parfois démunis, non par manque d'un cadre réglementaire - qui est au contraire dense - mais bien plus du fait d'une méconnaissance des nombreux cadres stratégiques et réglementaires existants et par la difficulté à identifier le rôle et les initiatives des uns et des autres.

De plus, les contraintes budgétaires, tant de l'Etat que des collectivités, l'alourdissement constant des besoins et des obligations règlementaires, dans un puzzle difficilement déchiffrable de compétences et de responsabilités, crée une situation paradoxale et potentiellement critique, car porteuse d'incertitudes sur la capacité de chacun à faire face à ses missions. La question de la gouvernance sur l'espace ligérien apparaît en filigrane derrière ce constat partagé par les Ligériens.

Une perception du fleuve en évolution

Au fil des années, le regard porté sur le fleuve a lui aussi beaucoup évolué. Source de progrès économique, la Loire a également été une source d'inspiration pour les artistes qui l'ont côtoyée. La dernière évolution forte repose sur la prise en compte de la richesse écologique du fleuve et de sa nécessaire préservation. Les actions de préservation, voire de restauration, se multiplient et désormais toute activité comporte un volet environnemental.

Evoquer la Loire aujourd'hui, c'est aussi sortir du cadre du lit majeur et parler des coteaux et des plaines alluviales après les travaux de la Mission Val de Loire sur la notion de grand paysage qui ont permis d'élargir le regard porté sur le fleuve.

Enfin, comment parler d'un tel fleuve sans évoquer les aléas naturels et principalement les risques d'inondations qui ont forgé, parfois dans la douleur, une culture du risque partagée par tous les riverains. Nous avons pu distinguer progressivement une dilution de cette culture du risque en parallèle du renforcement des mesures d'aménagement, mais il faut prendre conscience que le risque ne peut pas disparaître.

A l'occasion des Assises de la Loire et de l'estuaire, la Région a demandé aux participants d'exposer leur propre perception du fleuve. La Loire est aujourd'hui perçue comme un continuum et doit être envisagée

comme un espace comprenant l'arrière-pays du fleuve et constituant la colonne vertébrale de notre territoire. La Loire offre une forte diversité de paysages qu'il ne faut pas réduire à un éventuel clivage estuaire / Loire en amont de Nantes. Au contraire, le fleuve est un lien, un espace d'échanges entre les citoyens des rives nord et sud, de l'amont et de l'aval. La Loire fonctionne à deux vitesses : la Loire des TGV et du monde économique d'une part, celle des promeneurs d'autre part. Le fleuve doit continuer à jouer son rôle de pilier de l'économie et de l'agriculture dans notre région. Pour qu'il puisse continuer à être également perçu comme une source de rêve pour celles et ceux qui aiment à le découvrir, il convient de préserver globalement les fonctionnalités du fleuve et de ses environs, qui constituent aussi une source de richesses, même si elle reste mal évaluée en tant que source de revenus économiques (tourisme, pêche...). C'est un espace attrayant, notamment pour les urbains et les touristes. Pour concilier économie et environnement, il convient d'entretenir une conscience ligérienne globale et durable.

L'évolution de la Loire armoricaine entre les Ponts-de-Cé et Nantes a été marquée depuis les années 1970 par un abaissement significatif de la ligne d'eau, ressenti avec consternation par les riverains gardant la mémoire du fleuve. Les causes du déséquilibre sont bien identifiées, avec les différents aménagements pour la navigation fluviale et maritime depuis le début du XX^e siècle, combinés à des suppressions de seuils structurants. Le projet d'actions concerté pour la Loire devra aussi s'efforcer, dans le cadre du plan Loire, à rééquilibrer l'hydrosystème, et par là même les différents usages du fleuve.

On ne saurait également broser un portrait de la Loire sans mentionner un trait particulier : ce fleuve et sa vallée ont une place très importante en matière d'expression artistique, en peinture et surtout en littérature. Si quelques artistes illustres comme Turner l'ont peint, de nombreux écrivains ont réservé à ce territoire une place de premier plan dans leurs œuvres. La Loire est de plus présente à des moments clefs, lors de l'émergence du français moderne avec les poètes de La Pléiade jusqu'au surréalisme d'un André Breton ou encore la poésie du paysage de Julien Gracq.

PARTIE 2

La démarche régionale



LA DEMARCHE REGIONALE

I. Les ambitions des Assises régionales de la Loire et de l'estuaire

Soucieuse de jouer son rôle de collectivité actrice des choix d'aménagement et de développement durable de la Loire, la Région a affirmé à diverses reprises sa volonté de contribuer au déploiement d'une vision globale et partagée des enjeux et des priorités pour le devenir du territoire ligérien. Cette volonté s'est notamment exprimée dans l'Agenda 21 régional voté en 2009 puis dans le projet politique régional en 2010.

La Région des Pays de la Loire, au travers de ses politiques publiques, mène diverses initiatives impactant l'aménagement et le développement de l'axe ligérien et accompagne comme partenaires certains acteurs (collectivités locales, PNR Loire Anjou Touraine, Grand Port Maritime, GIP Loire Estuaire, Mission Val de Loire, CORELA, etc...). Convaincue que la Loire est au cœur de l'identité régionale, la Région a initié, en 2011, **un processus de concertation des acteurs investis sur ce territoire** dans le but de définir un programme d'actions pour la Loire.

La Région souhaite ainsi poursuivre son expérience de démarches de concertation plusieurs fois mises en œuvre, par exemple à l'occasion des schémas régionaux (économie et emploi durables ; jeunesses ; formations santé, social et territoires) ou du Plan régional en faveur de la biodiversité. En ce sens, la Région réitère sa preuve de confiance dans les territoires et les acteurs ligériens et sa détermination à faire de la concertation un élément moteur de l'innovation en matière d'action.

La démarche régionale des Assises de la Loire et de l'estuaire porte également l'objectif de définir une

ambition commune aux acteurs ligériens à moyen terme. En cela, elle est également à relier avec la démarche prospective amorcée en 2011 par la Région, « Pays de la Loire 2040 ».

Ces Assises régionales de la Loire et de l'estuaire résultent d'une triple ambition :

1. Faire émerger une vision commune sur l'avenir de la Loire, afin d'éclairer pour la décennie à venir la voie sur laquelle l'ensemble des parties prenantes souhaite s'engager. Les Assises régionales de la Loire et de l'estuaire doivent ainsi permettre de croiser les différents enjeux pour proposer des solutions adaptées et forger ainsi un horizon commun, cohérent et respectueux des différentes dimensions du développement durable sur le périmètre ligérien.

2. Fédérer et mobiliser les acteurs, dans une quête de meilleures connaissances et reconnaissances mutuelles, de valorisation de leurs actions respectives sur le périmètre ligérien et de mise en commun de l'expertise de chacun au service d'une réflexion puis d'une action collective.

3. Nourrir l'action, tant celle de la Région que des autres parties prenantes, dans de multiples domaines par le croisement des propositions et des projets et la définition du rôle et de la place de chacun dans l'action publique autour de la Loire. Pour la Région, il s'agit ainsi de se questionner sur son rôle actuel, sur la place qu'elle pourrait occuper désormais et sur les actions qu'elle pourrait impulser, piloter ou soutenir dans le cadre de ce « projet d'actions concerté en faveur de la Loire et de l'estuaire ».

II. Le calendrier des Assises de la Loire et de l'estuaire

1) Dans un premier temps la Région a organisé **huit ateliers thématiques disséminés dans des communes riveraines de la Loire**. Ces ateliers avaient pour objectif de faire émerger des enjeux prioritaires et des propositions d'actions concrètes pour chaque secteur d'activité (développement industriel, information et sensibilisation, aménagement du territoire...). En moyenne, 30 acteurs du territoire étaient présents à chaque rendez-vous et ont accompli un travail de prospective et de proposition remarquable. Chaque atelier était lui-même divisé en trois temps forts : une présentation de projets innovants et ayant trait au thème du jour, un temps de travail en groupe, et enfin un moment d'échange et de débat autour des restitutions des travaux effectués. Pour ces ateliers, 430 invitations ont été envoyées à des acteurs ciblés : élus, représentants d'association, acteurs économiques locaux ou encore chambres consulaires. En participation cumulée, les ateliers des Assises ont attiré 240 personnes.

2) Au sortir de ces huit ateliers, la Région a organisé un **Forum de restitution des enjeux et des propositions**. Ce Forum s'est tenu le 13 octobre 2011 devant plus de 200 participants à l'Hôtel de Région des Pays de la Loire. Une vingtaine d'acteurs se sont exprimés devant le public pour débattre des pistes d'actions impulsées par la Région et faire valoir leur point de vue. Plusieurs participants extérieurs à notre territoire ont également apporté leur expertise et

leur connaissance et les ont mises au service de la démarche régionale. Le panel citoyen, réuni en 2008 sur l'estuaire, a de nouveau été convoqué et s'est réjoui des progrès effectués et de la tenue de ces Assises de la Loire et de l'estuaire.

3) La troisième étape a consisté en l'approbation du pré-programme d'actions par la Région lors du vote du budget primitif pour 2012. Ce document provisoire a été rédigé à partir des travaux menés lors des ateliers thématiques tenus au printemps et à l'été et du Forum du 13 octobre.

4) Le premier semestre 2012 a été dédié à la concertation des acteurs. L'ensemble des invités aux ateliers ont reçu le pré-programme d'actions et ont été invités à faire parvenir leurs remarques. **Vingt contributions sont parvenues à la Région.**

5) Le 15 septembre 2012, une journée dédiée au grand public a été organisée à l'école d'architecture de Nantes.

6) Afin de prendre en compte les remarques émises par les acteurs ainsi que l'avancement de certaines actions, le document final est soumis au vote des élus du Conseil régional au Budget Primitif 2013.

7) Un retour à l'attention des acteurs est prévu au cours du premier trimestre 2013.

PARTIE 3

Etat des lieux du territoire Loire



L'état des lieux du territoire Loire est présenté sur la base des trois composantes suivantes :

LA LOIRE, TERRITOIRE DE PATRIMOINES	p. 17
LA LOIRE, BASSIN DE VIE	p. 22
LA LOIRE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	p. 27

I. LA LOIRE, TERRITOIRE DE PATRIMOINES

Le territoire ligérien bénéficie d'une richesse patrimoniale qui n'a pas manqué d'être soulignée tout au long des Assises régionales de la Loire et de l'estuaire. Cette renommée de la Loire est due en grande partie au Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco au titre des paysages culturels vivants, marqués notamment par son environnement et la richesse de ses nombreux témoignages historiques (châteaux, ponts, habitats troglodytes ...). Ainsi, la prise en compte des patrimoines historiques, culturels et naturels est assurée depuis longtemps sur cette partie du fleuve par un ensemble varié de dispositifs de protection des espaces (monuments historiques, sites classés, Natura 2000, espaces

naturels sensibles, réserve naturelle régionale, parc naturel régional...).

Le territoire bénéficie aussi de nombreux espaces naturels et d'une biodiversité riche et spécifique : il accueille des écosystèmes remarquables, dont des zones humides uniques en France, qui justifient les nombreux dispositifs de protection mis en place sur le territoire.

Les échanges lors des ateliers des Assises ont continuellement évoqué le patrimoine comme une notion polysémique et intégrant l'héritage historique au même titre que la biodiversité.

A) Le patrimoine culturel : une richesse qui contribue à la renommée de la Loire

Les grands ouvrages historiques remarquables et notamment les châteaux et les édifices religieux sont dans l'ensemble bien préservés et mis en valeur. Certains ouvrages, à l'image des ports, des levées ou des repères de crues, ou ouvrages hydrauliques majeurs¹ sont présents sur tout le linéaire du fleuve et peuvent agir comme une interface culturelle. Historiquement, ils ont pris de l'importance aux alentours de 1850. Leur dimension archéologique, leur présence régulière en font un fil rouge entre le fleuve navigué et les riverains.

Si les principaux édifices et centres historiques sont bien conservés, ce n'est pas le cas du patrimoine vernaculaire

(maisons rurales, petites granges...) ou de celui de certains bourgs. La question de la restauration de ce patrimoine se pose, mais aussi celle de la réutilisation du bâti ancien (dans le contexte du Grenelle II sur la gestion de l'espace).

Cette diversité des patrimoines, des grands monuments à l'architecture vernaculaire et au patrimoine immatériel, font la richesse de la Loire.

Le Plan de gestion du Val de Loire, initié par les services de l'Etat (DREAL, DRAC...) avec le concours de la Mission Val de Loire et des collectivités locales est un document d'orientations, qui sera décliné en

1 - A titre d'exemples :

- La grande levée d'Anjou, ouvrage hydraulique majeur ayant façonné le paysage de la vallée d'Anjou depuis le 12^e siècle. Cette digue de 70 km de long et de 7 mètres de haut constitue en Anjou un élément qui, outre sa fonction de protection contre les inondations, a complètement modifié les paysages en rendant accessible une partie du lit majeur de la Loire (40 000 ha, le plus grand des vals de la Loire) à l'habitat et à l'agriculture. Aujourd'hui, 37 500 personnes sont concernées, ainsi que 15 600 constructions à usage d'habitation et 1 700 bâtiments à usage d'activités. Une conséquence de cette construction est l'apparition en rive droite de nombreuses villes et villages tournés vers la Loire
- Les aménagements liés à la poldérisation du Val d'Authion (la station d'exhaure des Ponts-de-Cé en est l'élément clé)
- Les autres levées : belle Poule, Napoléon, Chalonnnes, Montjean, levées syndicales de Blaison Gohier...
- Les épis noyés entre Bouchemaine et Ancenis

programme d'actions pour préserver et protéger le paysage remarquable du Val de Loire, site inscrit au Patrimoine mondial.

Les participants ont noté que certains patrimoines tels que l'héritage de l'ancienne navigation de Loire, les savoir-faire ancestraux en matière de construction de bateaux n'étaient à ce jour que peu valorisés, même si de récents programmes d'archéologie fluviale tendent à mieux faire comprendre ces enjeux. En effet, la navigation représente une réelle opportunité pour la Loire, tant d'un point de vue économique, comme nouvelle filière de développement, que du point de vue de la reconquête du fleuve.

Dans la plupart des cas, les enjeux en matière de préservation du patrimoine (tous enjeux regroupés) sont traités de manière plus affirmée dans la partie amont de la Loire que dans la partie aval (estuaire). A ce sujet, seul le projet de Plan de gestion dans le cadre de la Mission Val de Loire (périmètre Unesco) constitue un référentiel pour une gestion partagée (Etat / collectivités).

En parallèle, des programmes ayant parfois des objectifs similaires sont menés par des communes, des communautés de communes, mais aussi des associations et des entreprises privées.

Les collectivités locales n'ont pas hésité à investir dans les lieux de sensibilisation à la Loire, en adoptant un point de vue environnemental ou patrimonial. La ville de Saint-Nazaire a souhaité diffuser la connaissance de l'estuaire en ouvrant un écomusée situé à proximité des chantiers navals.

A une autre échelle, le Département de Loire-Atlantique met en œuvre un projet de sensibilisation à l'environnement sur le site de la Maison Guerlain du lac de Grand-Lieu. En se réunissant à l'intérieur de parcs naturels régionaux (PNR Brière et Loire-Anjou-Touraine) de très nombreuses communes ligériennes se sont, elles aussi, engagées dans une démarche de sensibilisation du grand public.

Citons également la Maison de Loire en Anjou (Saint-Mathurin-sur-Loire), qui œuvre depuis plus de 20 ans

à faire connaître et aimer la Loire ; via un lieu d'expositions et un centre de ressources, elle accueille près de 8 000 personnes chaque année.

Avoir inscrit il y a 20 ans le thème Loire, sur proposition du CORELA et de la Région, au Contrat de plan Etat-Région, a permis plusieurs actions structurantes sur la restauration des quais, sur le génie végétal, le bâti, les milieux naturels... La mise en place d'un volet culturel a permis d'enclencher la démarche UNESCO.

La Mission Val de Loire, syndicat mixte créé par les Régions Centre et Pays de la Loire, agit auprès de tous les publics afin de faire connaître la notion de « Paysage culturel ». Ainsi, la Mission Val de Loire informe les habitants avec son site web www.valde-loire.org et sensibilise institutionnels, élus, associations et jeune public (collégiens et lycéens) au travers des enseignants à qui sont proposés des outils et des informations pédagogiques. Elle conçoit et diffuse également des expositions itinérantes qui valorisent les patrimoines du paysage culturel du Val de Loire.

Les associations sont également un vecteur important d'actions d'éducation et de diffusion de la connaissance acquise sur le fleuve. Sans avoir la prétention de dresser une liste exhaustive il est possible de citer quelques-unes d'entre elles : Estuarium, créée en 1996 à Cordemais, qui développe un programme d'actions culturelles et pédagogiques sur l'estuaire ; « Loire pour tous » à Nantes, ou encore les projets « Rêves de Loire » au Thourel qui proposent des animations pédagogiques à destination des scolaires et des centres de loisirs.

Le CORELA, présent depuis près de vingt ans, impulse différents programmes d'interventions, à l'échelle régionale, reposant sur un ensemble d'acquisitions de connaissances. Il a ainsi une mission d'expertise, mais aussi de conseil aux collectivités et de sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux.

Enfin, le Voyage à Nantes, organisateur en 2012 de la troisième édition d'Estuaire, contribue également à la sensibilisation du grand public aux problématiques du fleuve.

B) Le patrimoine naturel : outils de préservation et mise en valeur

Que ce soit à l'échelle communautaire, nationale ou à celle des collectivités territoriales, il existe de nombreux outils réglementaires permettant de gérer les espaces naturels et de protéger les espèces sensibles. Ils se chevauchent et se superposent à l'échelle du fleuve, preuve du souci de gestion de la richesse naturelle du linéaire.

Le territoire estuarien, représentant une large zone humide structurée par un réseau hydrographique dense, est dépendant d'un modèle agro-environnemental à conforter et à pérenniser. D'où l'intérêt des contractualisations relevant des politiques de l'eau et des milieux aquatiques, qui se sont mises en place sur les différents territoires. Ces initiatives viennent

soutenir l'évolution des pratiques au regard des enjeux de biodiversité (gestion des niveaux d'eau, transparence piscicole...)

Parmi les dispositifs impulsés par l'État, certains permettent d'effectuer un maillage écologique du territoire, préservant ainsi le patrimoine naturel par délimitation de zones sensibles. La Loire est particulièrement concernée par ces dispositifs, comme les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les ZNIEFF, mises en œuvre par la DREAL, sont un instrument de connaissance qui permet de prendre en compte la protection de la biodiversité dans l'aménagement du territoire.

De même, les zones Natura 2000 protègent les espèces et leurs habitats sur l'ensemble du lit majeur. A cela s'ajoute l'outil Trame verte et bleue permettant de constituer des réservoirs de biodiversité qui trouveront leur place dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), visant à mettre en réseau des noyaux de biodiversité. Dans la région, des « corridors écologiques » sont en cours d'élaboration. Issus des lois Grenelle, ce SRCE qui a vocation à assurer le bon état de l'eau, de la biodiversité et des milieux devrait être finalisé courant 2013.

Elaboré conjointement par la Région, l'État, les Départements ainsi que la quasi-totalité des acteurs du territoire, il permettra de décliner la Trame verte et bleue : les PLU, les SCOT et le SRCE devront être mis en cohérence les uns par rapport aux autres. On vise ainsi une articulation avec les grands documents d'urbanisme, confirmant la tendance nécessaire de l'harmonisation entre aménagement du territoire et protection des espaces et des espèces.

Autre mesure de protection zonale : les Réserves naturelles nationales (RNN) assurent une gestion renforcée des espaces naturels. Un projet de création de RNN sur l'estuaire de la Loire a été lancé en 2010. Il ambitionne de créer des synergies avec les différentes instances existantes (Copil Natura 2000, CLE du SAGE estuaire, Plan Loire...).

Les mesures agri-environnementales (MAE) représentent l'un des principaux dispositifs mis en place dans l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune pour les agriculteurs volontaires et participent pleinement à la gestion des espaces naturels sur le territoire. Cofinancées par le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), l'État et la Région, elles visent à protéger les milieux ruraux. En Pays de la Loire, 44 territoires sont concernés par des mesures agri-environnementales territorialisées, notamment le long du linéaire ligérien et son estuaire.

Au plan régional

La Région dispose déjà sur son territoire de 3 Parcs naturels régionaux, dont le PNR Loire-Anjou-Touraine directement concerné par la Loire. Cet outil répond au double enjeu de préservation et d'aménagement du territoire. Concernant la biodiversité au sens plus large et s'ancrant directement dans les politiques locales, le Plan d'actions régional en faveur de la biodiversité, pour la période 2010-2012, s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 régional et permet d'établir des passerelles avec d'autres politiques publiques susceptibles d'impacter la biodiversité.

Parmi les documents structurants, le Plan Loire grandeur nature : un programme interrégional à l'échelle de tout le bassin du fleuve. Initié en 1994, le Plan Loire associe les Régions, l'État, l'établissement public Loire et l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Ce troisième Plan Loire (pour la période 2007/2013) vise notamment la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel, à travers 3 plateformes : l'une sur le patrimoine culturel, intitulée « valorisation du patrimoine et développement durable », la seconde sur le patrimoine naturel, la plateforme « eau, espace, espèce » et une troisième dédiée à la recherche.

Concernant la préservation de la ressource hydrique, véritable enjeu pour la gestion du fleuve, l'agence de l'eau Loire Bretagne définit les conditions de protection des milieux aquatiques sensibles, notamment au travers du SDAGE et des SAGE qui couvrent le linéaire.

A l'échelle départementale, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) permet de financer la politique de préservation et de gestion des sites naturels. C'est ainsi qu'en Maine-et-Loire, un plan d'actions départemental pour la préservation et la valorisation des milieux naturels de l'Anjou a été mis en place. Il permet de renforcer et d'harmoniser les connaissances et tend ainsi vers une préservation des milieux et espèces. Les Conseils généraux perçoivent la taxe départementale des espaces naturels sensibles, qui permet les investissements en faveur de la protection des milieux remarquables et de leurs espèces.

Au Conseil général du Maine-et-Loire, cette taxe a servi à construire un projet structuré : le Plan départemental des espaces naturels sensibles. Plusieurs étapes ont jalonné son élaboration : inventaire, rassemblement des acteurs partenaires (associatifs, collectivités, spécialistes...), identification des sites de gestion prioritaire. Le premier diagnostic a identifié 89 sites sensibles, ciblés comme « noyaux de biodiversité », représentant une surface totale proche

de 65 000 ha. Le Plan départemental des espaces naturels sensibles sera révisé en continu pour suivre les évolutions constatées sur le terrain par les professionnels.

Le site de la vallée de la Loire a fait l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre du projet « Loire développement durable ». Les leviers d'action, notamment la sensibilisation des publics et l'acquisition foncière (notamment par le droit de préemption), ont été présentés lors d'un atelier des Assises de la Loire et de l'estuaire.

Le Conseil général de Loire-Atlantique porte également une politique volontariste de protection et de mise en valeur des espaces naturels sensibles soutenue par deux axes principaux : l'acquisition foncière d'espaces menacés et l'ouverture au public de ces espaces. Le futur plan départemental des espaces naturels sensibles et l'établissement public foncier visent à assurer une gestion équilibrée entre les zones à urbaniser, les zones d'activité et les espaces naturels et agricoles. Certains territoires, proches du fleuve, sont ciblés par le Département, en collaboration avec le Conservatoire du littoral.

Enfin, les **collectivités locales**, via les **schémas de cohérence territoriale (SCOT)**, sont également outillées pour combiner aménagement et dimension écologique. Par exemple, le SCOT du vignoble nantais a clairement pris le parti de protéger les corridors écologiques et structurer son territoire à partir des espaces naturels. Le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire (approuvé à l'unanimité en mars 2007), qui regroupe 57 communes situées au nord de la Loire et plus de 780 000 habitants, se donne pour ambition de poursuivre le développement de la métropole en se fixant un objectif exigeant : « penser, respecter les besoins des générations futures à disposer d'un espace de vie préservé ». L'un de ses trois piliers fondamentaux vise à « protéger l'environnement, encore aujourd'hui particulièrement riche, sa biodiversité notamment celles du littoral, des zones humides de l'estuaire, de la Brière ou de l'Érdre et des espaces de bocage, et prendre toutes nos responsabilités dans la réduction de la production des gaz à effet de serre et la maîtrise des dérèglements climatiques de la planète ». Les 9 engagements du SCOT qui doivent être mis en œuvre dans les documents d'urbanisme communaux recoupent les enjeux identifiés aux autres échelons :

1. Économiser l'espace,
2. Préserver les espaces agricoles,
3. Diversifier l'offre de logements et répondre aux besoins des habitants,
4. Organiser la mobilité, les déplacements et le stationnement,

5. Développer et optimiser l'implantation des activités économiques,
6. Protéger les espaces et sites naturels,
7. Mettre en valeur les paysages et le patrimoine,
8. Prévenir les risques,
9. Maîtriser les consommations énergétiques.

En somme, il existe des outils réglementaires à chaque échelon de l'action publique, visant tant au suivi scientifique qu'à la protection des milieux ou encore à la sensibilisation du public. Si le linéaire ligérien constitue de par sa nature un support de continuité écologique, il fait déjà l'objet de nombreuses mesures visant à en protéger sa faune et sa flore.

Un outil pluri-partenarial : le Groupement d'intérêt public Loire Estuaire

Dans les années 1990, la dégradation de l'estuaire (remontée de l'onde de marée et du sel, développement du bouchon vaseux, abaissement des lignes d'eau) et les contraintes apportées aux usages ont conduit à une véritable prise de conscience des acteurs du territoire. Une volonté politique commune s'est alors construite pour considérer l'estuaire dans toutes ses fonctions, qu'elles soient économiques, urbaines ou environnementales et apporter des réponses pour retrouver le fonctionnement du fleuve. En 2006, l'ensemble des acteurs, Etat, collectivités, Grand Port Maritime, ont confié au GIP Loire estuaire la mission d'élaborer un programme d'actions, permettant de retrouver le fonctionnement du fleuve. Il a donc mené des études prospectives.

Désigné par le préfet coordonnateur de bassin comme pilote du grand projet estuaire du contrat de projet interrégional « plan Loire » 2007-2013, le GIP est chargé de proposer une approche prospective cohérente et durable de l'estuaire, dans le cadre d'une réflexion associant, en particulier dans un comité d'estuaire, les acteurs concernés : services de l'Etat et établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, sociaux-professionnels et associations.

Il assure également une mission d'information et de sensibilisation. Enfin, il coordonne le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'estuaire de la Loire et le programme de restauration des marais estuariens.

Acteurs investis

Plusieurs grands acteurs, soutenus et suivis par la Région, ont des compétences en matière de gestion ou de préservation du patrimoine naturel et culturel :

- L'établissement public Loire,
- Les territoires de projet, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et Parc naturel régional de Brière, et l'ensemble des Pays,
- Les collectivités territoriales,
- La Mission Val de Loire, syndicat mixte interrégional dédié à la préservation, la valorisation et l'animation du site inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité,
- Des associations : tout particulièrement le Conservatoire régional des rives de la Loire et ses affluents (CORELA) mais aussi Bretagne vivante, SOS Loire Estuaire ou encore le Comité pour la Loire de demain, en matière de biodiversité,
- Un groupement d'intérêt public, le GIP Loire Estuaire, chargé de développer la connaissance du fonctionnement du fleuve et de son estuaire,
- Les multiples centres à vocation culturelle : La Maison de Loire en Anjou, Estuarium, la Tour d'Oudon, l'écomusée de Saint-Nazaire, Cap Loire à Montjean,
- Le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire.

Enjeux prioritaires

Si le Val de Loire bénéficie de plusieurs dispositifs de protection de son patrimoine, il apparaît que les patrimoines moins « reconnus » de la Loire sont aussi moins protégés et pour autant non dénués d'intérêt historique, culturel et naturel : repères de crues, vasières, roselières, vues, patrimoine architectural et urbain...

- La gestion de l'affaissement du lit du fleuve et la gestion de la ressource en eau, enjeux pris en compte par les pouvoirs publics, ont été évoqués par de nombreux acteurs au cours des ateliers des Assises.

- La maîtrise d'études et de travaux et le développement des connaissances sont indispensables pour concrétiser les différentes démarches de gestion des espaces et espèces remarquables (préservation, restauration...), mais aussi en matière de préservation des patrimoines et des paysages.
- La mutualisation des connaissances et le rassemblement des acteurs sont une priorité pour mettre en perspective les actions de gestion à entreprendre, tout en favorisant une vision partagée des enjeux.
- La mise en place de dispositifs de protection et de mise en valeur des territoires se situant entre l'amont (territoire « Val de Loire »), et l'aval (estuaire) a été soulignée lors des Assises comme une opportunité à saisir sur ce tronçon du territoire. Il y a lieu notamment d'affirmer l'identité de la section armoricaine entre les Ponts-de-Cé et Nantes, marquée d'une succession de rétrécissements et d'élargissements, avec des caractéristiques originales : la Loire des promontoires et « vallées épanouies », la Loire des îles majestueuses, la vallée des châteaux-forts, etc.
- La gestion de la biodiversité passe notamment par la maîtrise foncière des portions de territoire qui nécessitent une gestion particulière en matière d'espèces remarquables (acquisition, réhabilitation, délimitation, protection...). La question foncière est au centre des préoccupations dans la mesure où les concentrations se font essentiellement sur les villes de Nantes et Saint-Nazaire. Cette concentration des activités, notamment en aval, est susceptible de représenter une menace pour les milieux, les paysages et les équilibres autour du fleuve.
- La sensibilisation et l'information (ou le porter à connaissance) doivent intervenir en amont de la gestion des espaces et espèces remarquables : cette étape se révèle indispensable pour mieux faire comprendre les tenants et les aboutissants d'une bonne gestion de la biodiversité. De la même manière, la connaissance et le suivi scientifique permettent de comprendre les spécificités, les enjeux et les urgences liées au territoire à gérer.

2. LA LOIRE, BASSIN DE VIE

La Loire est un marqueur essentiel de l'identité de la région des Pays de la Loire, à qui elle commence par donner son nom. Le fleuve est toujours aujourd'hui un élément majeur de la structuration de l'espace régional, d'attachement pour une grande part de ses habitants et d'image pour l'extérieur. Il est aussi l'écran qui accueille une partie de la riche biodiversité du territoire, et en façonne les paysages.

Les paysages des bords de Loire ont constitué une source de remarques fréquentes de la part des participants aux Assises de la Loire, au travers de la problématique des vues du fleuve. Celles-ci sont perçues comme une opportunité de faire découvrir la Loire aux habitants et aux visiteurs de passage, compte tenu notamment de la morphologie du fleuve avec ses coteaux.

A) Une démarche de réappropriation de la Loire

Sillonnés de chenaux, parsemés d'îles et bordés de marais, les bords de Loire constituent aussi un vrai trésor pour tout citoyen cherchant à profiter des bienfaits d'une nature préservée : promenades (pédestres, équestres ou à vélo), pêche, ou encore nautisme. Le fleuve, son estuaire et le littoral balnéaire constituent un véritable espace de découvertes (culture viticole, patrimoine artisanal et industriel...), articulé autour d'activités de loisirs culturels (musées, châteaux, hôtels particuliers, parcs et jardins, évènementiels...) qui confortent la Loire et son estuaire en tant que pôle historique majeur et contribuent à l'attractivité du territoire.

Si le développement du tourisme et des activités de loisirs est un axe fort du développement économique, il est crucial de prendre en compte parallèlement la préservation du territoire régional en général et des bords de Loire en particulier. La montée en puissance de ces activités peut avoir des impacts négatifs sur la préservation des sites, qu'ils soient naturels ou historiques (pollution, détérioration...) et la qualité de vie des riverains (nuisance sonore, congestion).

Ce patrimoine ligérien, dévalorisé aux yeux de la population pendant des décennies au profit des centres urbains, mérite d'être protégé, valorisé et surtout connu et transmis tant aux habitants, qui en

sont les principaux « ambassadeurs », qu'aux nombreux touristes qui parcourent chaque année la Loire.

Alors qu'historiquement, les Ligériens étaient attachés au fleuve, ne serait-ce qu'au regard de l'activité de commerce qu'il engendrait, le développement des infrastructures routières et ferroviaires de transport les en a progressivement éloignés. Depuis une quinzaine d'années, les démarches se sont multipliées pour retrouver le fleuve, même si la diversité des patrimoines (naturel, historique, culturel, économique, social...) rend complexe la tâche de sensibilisation qui incombe aux acteurs du territoire. Pour cela il est certes nécessaire de tenir compte des risques mais il est aussi possible d'innover dans les modes de construction et d'aménagement des rives. De plus certaines initiatives publiques ou privées ont permis de renouer avec le fleuve et son patrimoine. On peut citer la biennale d'art contemporain Estuaire qui a largement contribué à la reconquête de l'estuaire par les Ligériens. Démarche artistique fédératrice impulsée par le Lieu unique puis le Voyage à Nantes, l'exposition en plein air était soutenue par Nantes, Saint-Nazaire, cinq intercommunalités, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire et par de nombreux partenaires privés investis sur ce territoire.

Le projet d'aménagement de l'Île de Nantes, initié il y a plus de 10 ans, vise à remettre le fleuve au cœur de la ville. Depuis lors, d'autres communes des bords de Loire, tant à l'aval qu'à l'amont se sont également retournées vers le fleuve.

En 2010, le Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) a développé un référentiel technique national de rénovation de l'habitat en zone inondable à destination en particulier des professionnels du bâtiment ainsi qu'une liste d'une quarantaine de mesures d'adaptation du logement en zone inondable.

La question de la forme du bâti et de son intégration aux paysages de la Loire dans le respect notamment d'un patrimoine architectural riche à préserver se pose également. Dans le cadre d'une réflexion sur les nouvelles constructions, beaucoup d'acteurs souhaitent voir se développer une architecture locale s'inspirant du bâti traditionnel, réinterprétant ses formes et réutilisant ses matériaux et sa grammaire. Ils espèrent une démarche architecturale propre à capter l'esprit des lieux et à respecter l'environnement.

Les Parcs naturels régionaux (PNR de Brière et PNR Loire Anjou Touraine) se sont saisis de cette question : le PNR Brière a entamé en ce sens une collaboration avec des écoles d'architecture et le PNR Loire Anjou Touraine a lancé un appel à projets, sur le concept de maison passive. Ainsi, l'architecte Vincent Gourvil a su prendre en compte les contraintes du Plan de prévention de risque inondation (PPRI) de la commune de Saint-Clément-des-Levées pour proposer un projet reproductible sur l'ensemble des communes concernées par le risque d'inondation. Il a présenté son projet à l'occasion d'un atelier des Assises.

Les ateliers des Assises de la Loire et de l'estuaire ont également permis de citer en exemple d'autres

démarches de réappropriation des richesses ligériennes. Par exemple l'aménagement du site troglodyte de Turquant mené par la commune et soutenu par plusieurs partenaires dont la Région. Notons également l'action de la mairie de La Possonnière pour faire revivre les bords de Loire en permettant notamment la réapparition d'une guinguette traditionnelle. Ces exemples montrent cet élan d'initiatives développant une approche innovante des patrimoines et permettant de valoriser les rives de Loire.

Reconquérir la Loire, c'est aussi tenir compte des menaces existantes pour la qualité paysagère du fleuve. Tout d'abord, la fermeture des vues d'une rive à l'autre constitue l'une des premières entraves paysagères observables. Cela s'explique notamment par la transformation de certaines prairies bordant le fleuve en plantations de peupliers et par un manque d'entretien ponctuel des berges laissant place à un développement de la végétation et un encombrement des îles, causant par là même une difficulté d'accès aux berges.

Par ailleurs, la dégradation des quais semble être amorcée par leur transformation ponctuelle en parking. Enfin, même si les prairies représentent plus de 40 % des espaces agricoles, la disparition sur certaines parties du territoire du fleuve des prairies et haies inondables modifie les paysages, d'autant que l'intensification de l'agriculture augmente les surfaces de champs couverts par des serres.

La qualité du bâti moderne des bords de Loire et son intégration paysagère sont donc autant de leviers pour préserver et reconquérir la Loire.

Enfin, les labels de type village de charme, petites cités de caractère, peuvent aussi être utilisés comme levier pour faire prendre conscience aux habitants des richesses du territoire.

B) Faire face au risque d'inondation

La Loire a toujours été un facteur d'attractivité pour l'établissement des villes et villages qui la bordent. Bien que la Loire offre des ressources (eau, prairies, marais...) et des opportunités variées de développement d'activités, elle est aussi une contrainte pour les aménageurs qui doivent gérer ses aléas. Comme tout espace situé à proximité de l'eau, les habitats et les activités sont directement soumis aux effets des crues et aux dynamiques fluviales et maritimes, porteuses du risque d'inondation. Parmi les plus célèbres événements, la crue de 1856, crue mixte résultant d'une combinaison de crues océaniques et cévenoles. La crue centennale de décembre 1910 et les inondations de décembre 1982 ont causé des dégâts

matériels et humains considérables.

Selon l'atlas des zones inondables édité par la Direction départementale des territoires (DDT) de Loire-Atlantique en 2006, « il n'est pas exclu que le scénario de 1910 se reproduise mais pour des débits très supérieurs à la crue de référence [car] il est certain que des épisodes pluvieux d'importance comparables à ceux qui ont été à l'origine des grandes crues de la Loire dans le passé se reproduiront et provoqueront des crues pouvant atteindre des débits du même ordre ou supérieurs à ceux observés en 1856, 1866 et 1910 ». Selon cet atlas, les zones à risques se situent tout le long du fleuve.

Les travaux menés lors des ateliers des Assises de la Loire et de l'estuaire ont souligné l'évolution de la perception de l'aménagement : on est passé d'une logique de constructions à une logique selon laquelle toute construction imposait une analyse des conséquences pour arriver à une logique d'évaluation des besoins préalablement à la construction.

Même si, dans certaines zones de l'amont, l'inondation est restée une partie de la culture locale, le risque d'inondation implique une gestion performante sur l'ensemble du linéaire. Le but étant non pas de lutter contre la montée des eaux, mais de vivre avec le risque de crue. C'est particulièrement vrai dans les zones fortement urbanisées ou sur des lieux stratégiques, où la pression foncière est forte. Ainsi, l'aménagement des bords de Loire et les choix de localisation et de formes du bâti doivent se faire en tenant compte des zones à risques.

L'impact des inondations sur le patrimoine et leur anticipation est essentiellement traité par les communes et les intercommunalités, en partenariat avec l'établissement public Loire. Puisque vivre avec le fleuve, c'est aussi avoir la capacité de penser « l'après-inondation », de nombreux acteurs, dont l'établissement public Loire, ont amorcé une réflexion sur la notion de résilience. Ce terme renvoie à la capacité qu'ont les territoires de rebondir à la suite d'un incident, d'une crise. Cette vision prospective se retrouve dans le **programme de réduction de la vulnérabilité des entreprises face aux inondations**, cofinancé par la Région et l'Europe. Dans ce cadre, les entreprises situées sur les rives de la Loire et de ses affluents se voient proposer un **diagnostic gratuit** de vulnérabilité, suivi de recommandations techniques. L'objectif est de protéger les intérêts vitaux de l'entreprise et de leur permettre de se relancer rapidement après l'inondation. L'établissement public Loire est chargé de la mise en œuvre de ces diagnostics. Depuis juillet 2012, la Région a mis en place un dispositif permettant d'accompagner les entreprises « diagnostiquées » à réaliser les travaux.

En complément de ces interventions, la Région soutient les gestionnaires d'ouvrages (levées) pour réaliser des diagnostics et les travaux de confortement en découlant. En effet, les levées de la Divatte (Loire Atlantique - 44) et de l'Authion (Maine-et-Loire - 49) ainsi que les nombreuses levées privées (Levé de belle Poule, Saint-Georges, Montjean-sur-Loire, les Ponts-de-Cé...) protègent des inondations du fleuve une population importante installée le long de la Loire. Ces espaces ont été classés comme territoires à risque d'inondation important (TRI) par l'Etat au titre de la mise en œuvre de la directive inondation du 23 octobre 2007. Elles correspondent à des inondations fluviales

par rupture de digues qui ont un caractère brutal.

De plus, dans le cadre du Plan Loire, une réflexion a été engagée avec l'Etat et les autres cofinanceurs potentiels pour répondre au problème du portage et au financement des restaurations des levées privées en Maine-et-Loire. La première étape a consisté en un recensement de ces levées et une identification des responsabilités en termes de restauration. A ce jour, 21 levées ont été identifiées concernant 57 communes avec des situations de propriété parfois très complexes. Pour ces 21 levées, des diagnostics préalables dits de sûreté doivent être réalisés pour déboucher sur des travaux de restauration.

Un certain nombre d'outils existent déjà pour prévoir et gérer le risque d'inondation le long du linéaire ligérien :

Un plan de prévention des risques inondation (PPRI), sous la responsabilité de l'Etat, de sa mise en œuvre jusqu'à son approbation, définit les secteurs susceptibles d'être inondés et les règles applicables à ces zones en matière d'occupation des sols et de construction de bâtiments. Les zones exposées aux risques sont cartographiées et délimitées en tant que zones de danger et de précaution. Le PPRI permet également d'intervenir sur des zones non directement exposées mais pouvant contribuer à l'aggravation des crues à l'aval. Un PPRI est ainsi en cours d'élaboration sur l'agglomération nantaise mais déjà validé pour le reste du linéaire ligérien. Il définit les secteurs susceptibles d'être inondés et les règles applicables à ces zones en matière d'occupation des sols et de construction de bâtiments. Ces zones sont cartographiées et délimitées en tant que zones de danger et de précaution.

Les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités lancés en 2002, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée du risque d'inondation (prévention et protection). En effet, suite à la validation de l'Évaluation primaire du risque d'inondation (EPRI) par arrêté préfectoral du 21 décembre 2011 par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, la transposition de la Directive cadre inondation prévoit l'identification des territoires à risque important (TRI) d'inondations. Pour chaque espace retenu comme TRI, soit 7 pour la région Pays de la Loire (adopté par le comité de bassin du 22 octobre 2012), l'Etat devra préciser la liste des stratégies locales à élaborer au plus tard dans les deux ans.

Ces stratégies intégreront prévention, réduction de la vulnérabilité, travaux éventuels de protection, adaptation des politiques de développement de ces territoires en cohérence avec les priorités régionales.

Les Programmes d'actions de prévention du risque d'inondation (PAPI) seront l'un des outils de mise en œuvre. A ce jour, sur la Région Pays de la Loire, deux PAPI ont été validés par la commission inondation du comité de bassin au titre des inondations fluviales : le PAPI Vilaine et le PAPI Sèvre nantaise.

Les **SDAGE** (Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux), documents d'orientation et d'encadrement des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), constituent un autre instrument dédié à la gestion de l'eau. Chaque SAGE est établi par une Commission locale de l'eau (CLE), composée d'élus, d'usagers et des services de l'Etat. Il est soumis à enquête publique et approuvé par le Préfet. Il a vocation à coordonner les actions d'aménagement, de protection de la ressource, d'entretien des masses d'eau et de lutte contre les inondations. En Pays de la Loire, le SAGE Estuaire couvre le fleuve de l'embouchure jusqu'aux Ponts-de-Cé.

C) Comprendre notre fleuve

Le fleuve doit être compris par tous afin d'être mieux protégé et valorisé. Plusieurs acteurs clés dont le GIP, les maisons de la Loire, la mission Val de Loire et le CORELA y travaillent, en développant des connaissances pointues sur le fleuve et en produisant des documents pédagogiques qui permettent d'en comprendre le fonctionnement et les richesses.

L'établissement public Loire intervient quant à lui sur l'ensemble du bassin fluvial : sa mission de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens porte sur la prévention des inondations, la recherche et la mutualisation de données, l'assistance à l'élaboration de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en lien avec les Commissions locales de l'eau.

Le projet de l'usine élévatoire à Saint-Nazaire a vocation à améliorer la connaissance et l'appropriation par les citoyens. Ce projet a été présenté lors des ateliers des Assises. Les participants aux ateliers reconnaissent l'intérêt de la démarche et plus globalement de toute démarche contribuant à une meilleure connaissance de la Loire.

L'ensemble de ces démarches mérite d'être mis en réseau et valorisé, afin de les rendre plus lisibles auprès des Ligériens, favorisant ainsi la construction d'une identité ligérienne forte et la préservation des sites. L'objectif est bien de valoriser et développer les actions existantes et surtout de les homogénéiser autant que faire se peut pour les rendre plus lisibles pour le public.

Autre outil : les repères de crues. Pour assurer la transmission de la culture du risque aux nouvelles générations et aux nouveaux habitants, et « savoir vivre avec ces risques », les communes sont dans l'obligation de faire l'inventaire et d'assurer la conservation des repères de crue. Le CORELA a dressé un inventaire complet des repères de crue sur la Loire.

Au-delà de ces outils réglementaires, les missions portées par certains acteurs locaux, soutenus par la Région, viennent compléter ce travail de prévention. C'est le cas de l'établissement public Loire, du Groupement d'intérêt public Loire estuaire, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI).

De nombreuses actions soutenues dans le cadre du Plan Loire grandeur nature (plateforme « prévention des inondations ») contribuent également aux objectifs d'information, de prévention et de protection.

De même, afin de préserver la Loire, il convient de restaurer ou « réparer » les déséquilibres créés par l'Homme pour notamment retrouver la dynamique fluviale et alluviale.

Enjeux prioritaires

- L'aménagement des bords de Loire soulève ainsi plusieurs enjeux :
- Le développement d'une « culture du risque » en bord de Loire, pour les habitants et les entreprises
- La sensibilisation des chefs d'entreprises à la réduction de la vulnérabilité de leurs entreprises face aux inondations,
- La réappropriation par les Ligériens de leur fleuve, pour l'habitat mais aussi pour les loisirs et certaines activités économiques liées au fleuve.
- L'innovation architecturale au service du retour vers le fleuve.
- La préservation des patrimoines liés au fleuve dans une perspective de conciliation entre préservation des traces de notre histoire et développement des territoires.

Acteurs investis :

- L'État,
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Commissions locales de l'eau,
- L'établissement public Loire, le Centre européen de prévention des risques d'inondations,
- Le Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire,
- Les collectivités territoriales,
- Les Parcs naturels régionaux,
- La Mission Val de Loire,
- Le Corela,
- Le GIP Loire Estuaire,
- Nantes Métropole, au travers notamment d'actions culturelles telles que le Voyage à Nantes.

3. LA LOIRE, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

La région des Pays de la Loire fait partie des régions les plus dynamiques et attractives de France : elle connaît, depuis 1990, le taux de croissance le plus élevé (2,6 % par an en moyenne) et se place au 5e rang en termes de croissance démographique sur la période 1990-2006. Cette vitalité va se poursuivre, l'INSEE prévoyant une hausse de 26 % à l'horizon 2040 par rapport à 2007 (soit 910 000 habitants supplémentaires). La concentration des activités industrielles permet d'assurer une grande quantité d'emplois, de création de valeur ajoutée et le développement d'industries de pointes. Cependant, ces activités exercent des pressions sur l'environnement et sur les zones naturelles remarquables des bords de Loire. C'est pourquoi l'un des principaux enjeux au plan régional est de réussir à concilier « excellence économique » et « excellence environnementale », tant dans une optique de développement durable que de positionnement sur des filières stratégiques pourvoyeuses d'activités et d'emploi pour l'avenir, les paysages, la biodiversité et le cadre de vie complétant cette attractivité du territoire tant pour la population qui y vit que pour les touristes.

En complément d'une progressive diversification des activités économiques, les acteurs du monde industriel et notamment le Grand Port maritime intègrent de plus en plus les enjeux environnementaux dans leurs activités, initiant ainsi une forme de conversion écologique. Le Schéma régional économie et emploi durables marque la volonté d'accompagner la transition des filières vers une économie durable. Le développement des Energies marines renouvelables (EMR) sur l'estuaire est un témoignage de cette conversion de l'économie ligérienne. Le projet stratégique du Grand Port maritime (GPM), approuvé en 2009, offre ainsi une vision partagée de l'avenir du port, en insistant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du développement économique et de la préservation de l'estuaire. Le GPM souhaite offrir un service logistique intermodal de qualité, tout en construisant des projets partagés de valorisation territoriale des sites de Nantes, Saint-Nazaire et du Carnet.

A) Le développement économique durable de l'estuaire

Le développement industriel de l'estuaire doit tenir compte des transformations économiques à venir, tout comme des risques industriels et naturels : en région, l'approvisionnement et la production énergétique représentent 10 % du total national des importations énergétiques. De plus, la raffinerie de Donges assure 10 % du volume de raffinage de pétrole brut. En lien avec les engagements européens et nationaux, le mix énergétique est appelé à se diversifier

et la région se positionne progressivement dans cette optique : développement d'activités liées aux énergies marines, aux technologies bio environnementales ou encore à l'installation d'un prototype éolien sur le site du Carnet.

La concentration industrielle se traduit par une importante présence de sites SEVESO et autres sites sensibles aux abords de la Loire. Les risques technologiques

sont concentrés principalement sur l'agglomération nantaise et l'axe Saint-Nazaire - Donges (qui accueille 85 % des établissements représentant des risques majeurs, 40 % des installations classées étant implantées sur le territoire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux -SAGE). Les risques de pollutions, d'accidents industriels ou encore de dégradation de la qualité des eaux (l'exemple de l'accident de Donges reste encore frais dans les mémoires) imposent une maîtrise des risques, qui est en cours avec la progressive réalisation des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT). En outre, les risques naturels comme les risques d'inondation doivent être pris en compte lors de l'implantation de nouveaux sites. La réflexion sur les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT), outre les objectifs de protection des biens, des personnes et de l'environnement, présente aussi l'avantage de permettre de mieux connaître ses voisins et de faire progresser chacun dans la compréhension et la gestion des risques.

Il faut réussir à concilier « excellence économique » et « excellence environnementale ». Les projets industriels et environnementaux de l'estuaire doivent s'envisager avec **le moins de conflits d'usage possibles**.

Différents acteurs du territoire prennent en compte l'ensemble de ces enjeux, à commencer par le Grand Port maritime. Au travers de son projet stratégique, adopté en 2009, le GPM souhaite offrir un service logistique intermodal de qualité, tout en construisant des projets partagés de valorisation territoriale des sites de Nantes, Saint-Nazaire et du Carnet.

Les acteurs réunis lors des Assises ont en effet rappelé que le Port, acteur territorial important, :

- s'est réaffirmé comme un acteur responsable, qui s'adapte aux nouvelles filières (énergies renouvelables, aéronautique...) et aux mutations économiques du territoire ;
- intègre la logistique : développement de la conteneurisation, des autoroutes de la mer ;
- cherche à s'adapter aux problématiques environnementales (assainissement, certification ISO 14 000, dragages avec un moindre impact...);
- réduit son empreinte géographique : même s'il se développe, le Port représente moins de 1 % du SCOT (il a remis des terrains au Conservatoire du Littoral) ;
- se diversifie : aujourd'hui, c'est 70 % d'industrie (contre 90 % avant) ;
- prend en compte les enjeux environnementaux, notamment sur trois zones ciblées : Donges est (700 ha), le Carnet (300 ha dont 40 % pour les éco-technologies marines et 60 % pour la restauration des milieux), le Grand Tourteau - Méan (50 ha).

Le développement économique de l'estuaire nécessite un entretien des souilles et du chenal pour maintenir une profondeur navigable. Le chenal de navigation est essentiellement entretenu par des dragages entre Donges et l'océan d'une part, à l'arrivée sur Nantes d'autre part, permettant de garantir l'accès aux installations du GPM.

Un équilibre doit être trouvé au regard des zones de vasières existantes, considérées comme des réserves de biodiversité importantes et comme ressource alimentaire pour les oiseaux et les poissons. Cependant, lorsque la vase est présente dans l'estuaire en trop grande quantité, elle altère les conditions de vie des poissons, gêne la circulation des navires et perturbe l'usage de certaines installations industrielles. L'évolution du GPM concerne aussi les terrains de Donges-Est qui, faut-il le rappeler, avaient fait l'objet d'une mesure compensatoire à titre préventif en transférant 1 500 ha juste à l'amont de Donges-Est au Conservatoire du Littoral. Cette mesure réorientait le projet de développement du GPM, d'une part vers les filières du conteneur, de la logistique et du roulier, en aval de l'estuaire, d'autre part vers une optimisation plus poussée de l'utilisation de son propre espace portuaire. Elle a été perçue de façon très positive par les différents acteurs de l'estuaire, dont les associations de protection de la nature. La question est désormais posée du devenir du site du Grand Tourteau au regard de l'évolution industrielle du GPM à l'aval de l'estuaire et du développement de l'activité logistique, tout en soulignant l'intérêt de garder et valoriser, voire de recréer des vasières à Donges-est. En effet, ces visions partagées et diversifiées sont nécessaires dans la mesure où de nombreuses zones sensibles existent aux abords de la Loire. Outre les risques technologiques, la mise en place des Plans POLMAR terre et mer, par l'État, permet de mieux maîtriser les risques technologiques des installations classées. De même, la Cellule opérationnelle de prévention des risques (COPR) permet de lutter contre les pollutions diffuses.

Enfin, il apparaît important de créer des outils de gestion de l'espace naturel en cohérence avec les activités s'y déroulant. Le PNR Loire Anjou Touraine atteint cet objectif et constitue en cela un modèle d'intégration réussi, cité en exemple plusieurs fois au cours des échanges. Ce modèle a été jugé envisageable et pertinent pour certaines zones de l'estuaire, dont les contraintes d'occupation et d'activités sont nombreuses.

B) Le tourisme ligérien

Le tourisme dans la région des Pays de la Loire représente un chiffre d'affaires conséquent (près de 6 milliards d'euros) et incarne un secteur porteur d'emplois (120 000 emplois directs et indirects soit 10 % des emplois régionaux). La Loire et son estuaire forment ainsi un axe structurant pour le tourisme où une meilleure répartition des fréquentations semble un enjeu prioritaire.

Si on peut aujourd'hui parler de rayonnement mondial pour certains sites, notamment le Val de Loire, il semble en revanche que d'autres potentiels de loisirs restent relativement discrets, voire connus uniquement à une échelle très locale. Les activités de randonnées équestres par exemple sont présentes en bord de Loire où elles trouvent un terrain favorable. Si ces activités tendent à se développer, il reste toutefois de fortes marges de progression. C'est également le cas du tourisme gastronomique et viticole dont l'activité pourtant dynamique (le Val de Loire est le 1^{er} producteur de vin blanc de France) demanderait une meilleure visibilité pour accroître sa renommée.

Le projet la **Loire à vélo** (un investissement conséquent de 52 millions d'euros pour aménager les voies) couvre deux régions et six départements et suit le lit du fleuve sur plus de 800 Km. Cet axe cyclable de grande envergure, fruit d'une démarche partenariale, est le symbole fort d'une volonté de prendre en compte le fleuve comme élément touristique fédérateur. En 2011, une étude de fréquentation et des retombées économiques de la Loire à vélo, menée par les Observatoires régionaux du tourisme du Centre et des Pays de la Loire a été rendue publique. En 2010, près de 736 000 cyclistes ont fréquenté l'itinéraire ligérien, pour un séjour de huit jours en moyenne. Les retombées économiques pour 2010 sont estimées à 15,3 millions d'euros pour la même année.

Ce projet tend à favoriser la découverte de l'identité ligérienne en assurant la connexion avec les différents

sites remarquables tout en minimisant les nuisances sur l'environnement. La coopération étroite entre la Région des Pays de la Loire et la Région Centre devrait permettre d'optimiser encore l'attractivité touristique de cet équipement.

De la même manière, la mission du **Voyage à Nantes** vise à développer le tourisme urbain et mettre ainsi en valeur le fabuleux patrimoine culturel dont il bénéficie.

Même si la Loire possède de vrais atouts pour le tourisme et les loisirs, cette offre doit encore être confortée tout au long de son parcours pour diffuser les retombées économiques du tourisme sur un plus large territoire. Force est de constater que l'attractivité touristique reste concentrée sur le Val de Loire (périmètre Unesco), créant un déséquilibre le long de l'axe ligérien. La clientèle étrangère est quant à elle minoritaire par rapport aux clientèles françaises (elle ne représente en effet que 13 % de la fréquentation des hôtels) et peu diversifiée (forte domination des britanniques et des néerlandais).

Le projet développé par la Ville de Turquant pour restaurer les coteaux en valorisant le village métiers d'art en troglodytes a eu des conséquences favorables sur l'économie locale : 35 emplois créés, un projet d'hôtellerie, 12 000 couverts annuels pour le restaurant, passage de 5 000 à 40 000 visiteurs par an.

Cependant, les Assises ont permis de soulever **l'enjeu de la répartition des fréquentations touristiques le long de la Loire**. Il a été évoqué le besoin de développer **une Loire lente et paisible, source de plaisir et de ressourcement**. Cette offre de loisirs s'adresserait tant aux Ligériens qu'aux touristes. Les hôteliers, les restaurateurs, les responsables de camping pourraient être des ambassadeurs efficaces pour présenter notre vallée aux gens de passage, mais aussi être des relais importants pour dynamiser la mémoire des habitants sur l'histoire et les intérêts de ce territoire.

C) Un besoin de diversification

Une progressive diversification des activités économiques est fortement ressentie par les acteurs qui ont participé aux Assises de la Loire et de l'estuaire.

Cette diversification est nécessaire en termes écologiques, afin de tendre peu à peu vers des activités qui impactent le moins possible le patrimoine naturel ligérien. En effet, les activités humaines génèrent des impacts non négligeables sur le fleuve : ces pollutions se répartissent tout au long du fleuve jusqu'à

son estuaire et nécessitent un traitement global et systématique.

De plus, la diversification est nécessaire en termes économiques, car elle est synonyme d'un renforcement et d'une plus grande autonomie de l'économie régionale. Le territoire est actuellement le terreau du développement de nouvelles filières : ces dernières tirent directement parti des potentiels du fleuve et répondent aux enjeux du développement durable :

EMR (Energies marines renouvelables), œnotourisme, agriculture en circuit court, tourisme fluvial, développement d'une offre logistique intermodale...

Ces suggestions de nouvelles filières issues des ateliers des Assises de la Loire permettent de mettre l'accent sur l'agriculture, traitée de manière transversale lors des Assises. En effet, ces filières se basent sur un savoir-faire agricole (vins...) et un atout gastronomique des bords de Loire qui permettraient de développer une offre de tourisme prometteuse, mais aussi des filières d'agriculture de qualité alimentant des circuits de proximité à destination des principales agglomérations régionales. Ces filières permettent de conjuguer excellence économique et environnementale.

Les industriels, « champions européens », comme les sous-traitants, ont un avenir dans l'estuaire, à condition qu'on les laisse se développer : ils ont intégré des logiques de développement durable (social et environnemental) et d'écologie industrielle (limitation des rejets et des nuisances) et sont favorables à la création de zones tampons entre la zone industrielle et le reste du territoire. La consommation d'espace doit être cadrée ; même si les bords de Loire sont grands, il y a intérêt à densifier.

Enfin, il convient de soulever l'importance de **l'enjeu des conflits d'usage**. Le fleuve est un pilier de l'économie, avec des industries concentrées sur l'estuaire, un pôle énergétique d'envergure, mais aussi une forte présence de l'agriculture (15 000 salariés). La concentration des hommes et des activités sous-entend un partage de l'espace où chaque portion de la Loire accueille des usages mais aussi des fonctions au service du fleuve pour en préserver tous les atouts. Dans un contexte de pression foncière forte, les conflits peuvent être plus fréquents entre les différents types d'usagers : cette ambition collective pourrait se traduire de manière raisonnable et accessible par un projet spatial et territorial prospectif.

Les Assises de la Loire ont permis d'évoquer plus particulièrement **trois filières innovantes et en phase d'émergence** : les circuits courts, les énergies marines renouvelables et la politique logistique du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire.

Un potentiel local à exploiter : le terroir comme levier d'innovation

On retrouve, en amont comme en aval de Loire, des activités liées à la terre riche et fertile des bords de Loire. La Loire révèle tout au long de son linéaire jusque dans son estuaire un secteur primaire dynamique. En effet, l'agriculture et l'élevage sont à la fois portés par le fleuve et porteurs pour le développement économique de la Loire (l'agriculture, en Pays

de la Loire, représente 4 % de l'emploi régional contre 3 % au plan national). Le maintien des prairies pour l'élevage et la fauche sont un enjeu, d'autant qu'ils contribuent aussi à la qualité des paysages et constituent des champs d'expansion aux crues importantes en période d'inondation.

Le développement des circuits courts, souhaité par les citoyens, s'inscrit dans la logique de l'Agenda 21 régional. Les circuits courts consistent à « produire et consommer localement ». Les modes de commercialisation de produits agricoles se font directement entre le consommateur et le producteur ou alors avec un intermédiaire unique. Partout en France, ces pratiques se développent, les consommateurs s'engageant de plus en plus vers une consommation éco-citoyenne.

Selon une étude, conduite par le CESER des Pays de la Loire en 2010 intitulée « les circuits courts alimentaires : une démarche éco-citoyenne », la consommation locale des Pays de la Loire correspond déjà à 28 % de la production régionale et pourrait aller au-delà.

Les viticulteurs ont su développer, de manière organisée, les pratiques de ventes directes. En Maine-et-Loire par exemple, 42 % des exploitations en circuit court concernent la viticulture.

Le développement des circuits courts couvre des enjeux multiples :

- Réduction des kilomètres parcourus (réduction des émissions de GES),
- Relocalisation de l'économie et création d'emplois,
- Lien producteur-consommateur gage de proximité et qualité,
- Changement des pratiques alimentaires.

Cette dynamique de création de filière peut être accompagnée par la poursuite des efforts pour la conversion d'exploitations à l'agriculture biologique. La Région accompagne d'ailleurs cette conversion en abondant les mesures agro-environnementales mises en places par l'Etat, avec l'objectif d'atteindre 20 % de la surface agricole utile exploitée en agriculture biologique d'ici 2020 (contre 4,1 % en 2010). Elle travaille également à favoriser les circuits courts pour la restauration des lycées dont elle est responsable.

Ces terres et leurs activités associées sont sources de développement de nouvelles filières : au-delà de la filière touristique, déjà structurée et qui permet à tout visiteur, résident ou simple touriste, de (re)découvrir le terroir ligérien, les perspectives offertes par l'œnotourisme sont à étudier ainsi que le tourisme fluvial, qui ouvrirait de nouvelles pistes de développement économique le long du fleuve. En France, le tourisme fluvial ne souffre pas de la crise, puisqu'en 2009, il

comptabilisait 10,6 millions de passagers et 230 millions d'euros de bénéfices.

Conjugué au potentiel du secteur primaire des bords de Loire et à l'intérêt croissant des citoyens pour la découverte des terroirs, le tourisme « fluvestre », qui allie l'agrément de la navigation fluviale à la visite des territoires traversés, promet d'être une filière d'avenir. En associant les voies d'eau aux randonnées, au cyclotourisme, aux visites du patrimoine et à la gastronomie locale, le tourisme « de boucles » serait un levier de développement parallèle de plusieurs filières le long de la Loire et de l'estuaire.

Les énergies renouvelables : l'amorce d'une nouvelle révolution industrielle au sud de l'estuaire

Sur la rive sud de la Loire et au cœur de l'estuaire, le site du Carnet est identifié dans le projet stratégique du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire pour créer, sur les terrains du port, un parc d'écotechnologies « environnement / énergies renouvelables » dédié à **la valorisation des ressources marines et aux énergies renouvelables**. La reconversion de ce site de Paimboeuf valoriserait une disponibilité foncière significative (dont 60 % affectés à la restauration environnementale) et une situation privilégiée en bord de Loire, à proximité du terminal portuaire de Montoir-de-Bretagne (déchargement de matériel à proximité) et un potentiel climatique important pour le développement d'opérations visant à la diversification énergétique de l'estuaire (vent, ensoleillement). Cela constitue une opportunité de revitalisation urbaine et économique pour le territoire.

Plusieurs projets pourraient être réunis à terme dans ce parc d'écotechnologies, offrant un panorama des expérimentations en cours pour produire des énergies renouvelables en exploitant les ressources, notamment marines, du territoire : un site de production des microalgues, une unité d'assemblage et base logistique pour les champs d'éoliens offshore ou pour la future unité de production d'énergies à partir de l'énergie des vagues en sont des exemples. Le parc d'écotechnologies serait ainsi un parc d'expérimentation et de mise au point préalable à la production, de service et de soutien logistique aux filières engagées dans le secteur des énergies tournées vers la mer.

Le site du Grand Tourteau, situé à l'aval du pont de Saint-Nazaire et à proximité immédiate des entreprises de construction et réparation navale, est une réponse concrète aux besoins industriels de cette nouvelle filière. Cet espace sera dédié à l'assemblage des éoliennes offshore de grande hauteur du même type que celles prévues sur les deux sites au large de Saint-Nazaire.

La combinaison de ces deux sites permettra à la filière « éolienne offshore » d'atteindre la taille critique nécessaire à son lancement. Ensemble, ces deux sites de projets symbolisent l'histoire de l'industrie locale et préfigurent son évolution en posant un premier jalon « démonstrateur » du développement d'une filière d'énergie renouvelable. L'aménagement de ces sites, dont l'impact sur l'emploi pourrait être significatif, doit faire l'objet d'une concertation avec les nombreux acteurs qui régissent la vie de l'estuaire, dans une démarche d'autant plus volontariste de développement durable que les échéances sont rapprochées.

Construire une offre logistique intermodale au service de l'ambition portuaire

Pour capter de nouveaux flux de marchandises et faire face à la concurrence des grands ports d'Europe du nord, le projet stratégique du Grand Port maritime prévoit une reconquête de son hinterland naturel et une extension de celui-ci sans étendre ses emprises. Cet objectif, porteur d'un fort enjeu au niveau de l'emploi passe par la construction d'une offre intermodale afin d'offrir des alternatives au « tout route » ; cela ne peut se faire qu'avec l'aide du ferroviaire et le renforcement du roulier maritime.

Désormais propriétaire de ses infrastructures ferroviaires sur son périmètre, le port, dans la perspective du développement continu du trafic conteneurs (de 150 000 EVP - équivalent vingt pieds- aujourd'hui à 500 000 à terme), se donne l'objectif de doubler la part de pré et post-acheminement ferroviaire. Des études sont ainsi menées sur des projets de transport combiné et sur de nouveaux services, notamment par la mise en place d'opérateurs ferroviaires de proximité.

Parallèlement, et en complément aussi de la mise en place de lignes d'autoroute maritime, le Port s'attache dès aujourd'hui à développer son offre logistique : préparation d'une plateforme logistique, entrepôts de 20 000 et 50 000 m², aménagement sur le terminal roulier de Montoir permettant le développement de la logistique intermodale.

La navigation sur la Loire doit se développer dans le respect du fleuve et donc avec une nécessaire adaptation des bateaux au fleuve et une remontée de la ligne d'eau.

Un support régional dynamique : les plateformes régionales d'innovation (PRI)

Aux côtés des acteurs déjà cités, la Région des Pays de la Loire s'engage fortement dans le domaine de l'innovation. La Région accompagne le développement

industriel par des interventions financières (P2RI - Prêt régional de redéploiement industriel - ; Idee - Investissement pour le développement des entreprises et de l'emploi), soutien des projets de clusters et des pôles de compétitivité (pôle EMC2, cluster In'énergie). Le Schéma régional économie et emploi durables marque la volonté d'accompagner la transition des filières vers une économie durable.

Initiées en 2009 au plus fort moment de la crise économique et sociale, les PRI ambitionnent de faire travailler ensemble les grandes entreprises régionales, les PME innovantes, les laboratoires et les établissements d'enseignement dans l'objectif de conforter le positionnement économique de la région sur un plan mondial et dans un contexte de concurrence exacerbée.

Ainsi, ces plateformes proposent des mutualisations d'espaces, de ressources et de moyens, des lieux d'expérimentation, une offre de services et de compétences accessibles.

L'avantage est de mettre en relation des acteurs variés de l'enseignement, de la recherche et de l'entreprise pour créer de l'innovation dans tous les domaines : agriculture, nouvelles technologies, industrie de pointe, biotechnologies, tourisme...

Deux PRI participent à ce jour au dynamisme économique des bords de Loire :

- la PRI « vignes et vins » de Montreuil-Bellay, qui ambitionne de développer la recherche sur la vigne ;
- la PRI « troglodytisme » de Turquant, qui permet la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine local exceptionnel.

Principaux enjeux

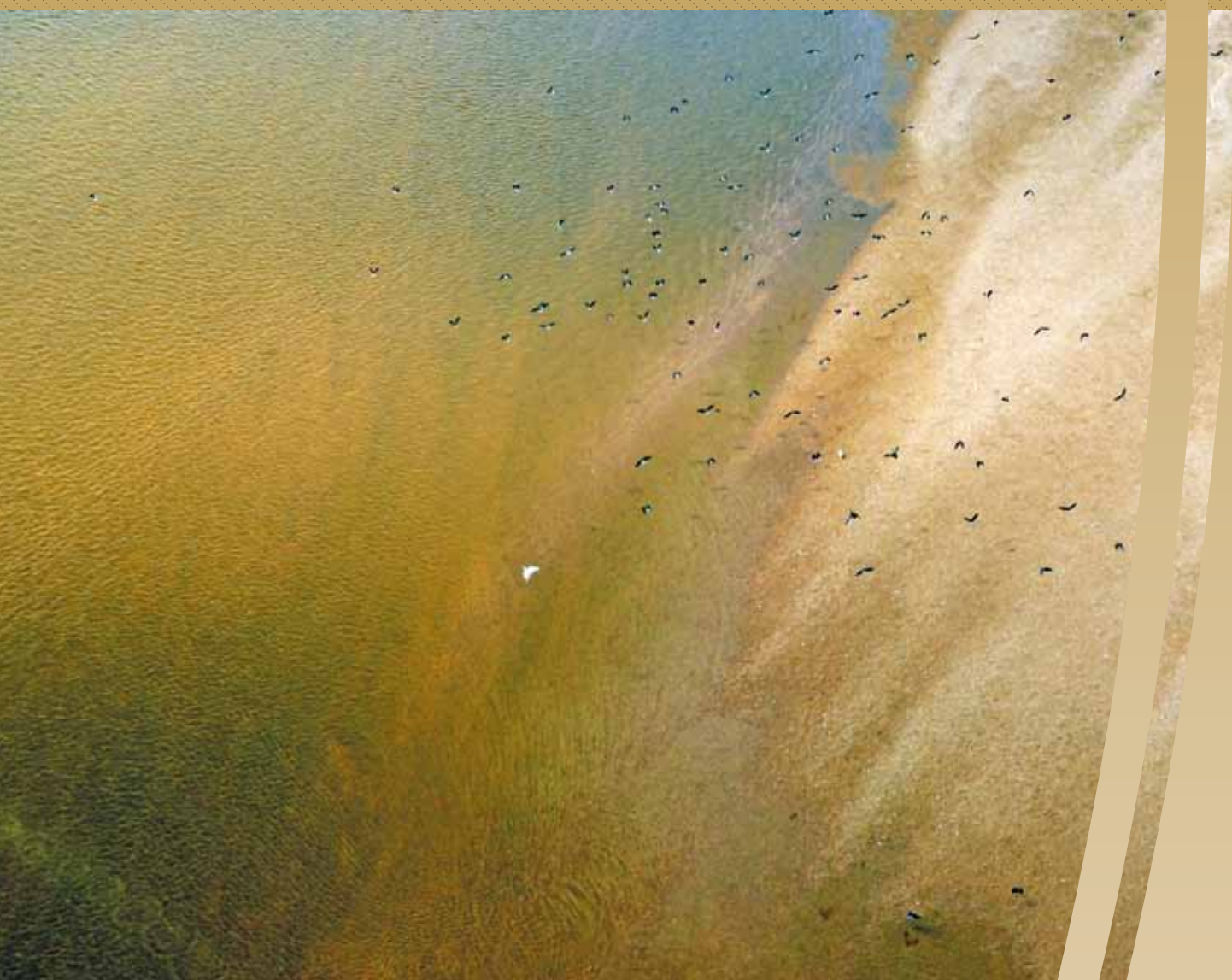
- Concilier « excellence économique » et « excellence environnementale » ;
- Accompagner trois filières innovantes et en phase d'émergence : les circuits courts, les énergies marines renouvelables et la politique logistique du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- Créer des outils de gestion de l'espace naturel en cohérence avec les activités s'y déroulant ;
- Mettre en place des outils pour gérer les patrimoines ;
- Répartir les fréquentations touristiques le long de la Loire et développer le tourisme équestre, viticole, gastronomique... ;
- Assurer la gestion des usages.

Acteurs investis

- Les collectivités territoriales ;
- Le Grand Port maritime ;
- La place financière ;
- Les acteurs du tourisme : CRT, CDT, OT.

PARTIE 4

Le programme
d'actions



DE L'ÉTAT DES LIEUX AU PROGRAMME D' ACTIONS

La Loire est un territoire riche et complexe qu'il convient de traiter comme un ensemble, par le biais d'une approche systémique.

De manière très synthétique, on recense :

- le besoin de considérer la Loire comme un continuum, de mutualiser certaines démarches sur l'ensemble du linéaire de Loire,
- le besoin de concilier les développements économiques et industriels, spatiaux, urbanistiques et de diversifier les activités pour que tout un chacun profite des richesses de ce territoire d'exception,
- le besoin de « lire le territoire » et ses orientations,
- le besoin de créer une offre touristique Loire,
- le besoin d'entretenir ce patrimoine exceptionnel, de le valoriser et de le restaurer si besoin,
- le besoin que les citoyens s'approprient ce territoire,
- le besoin de faire face aux risques et d'y sensibiliser les Ligériens.

Le programme d'actions en faveur de la Loire et de son estuaire, proposé ci-après découle de cette analyse.

10 actions ont été identifiées :

Action 1 : Mettre en place un référentiel paysage

Action 2 : Accompagner le développement économique durable de l'estuaire

Action 3 : Accompagner les réflexions et les travaux sur l'ensemble du lit du fleuve

Action 4 : Rendre lisible la gouvernance de la Loire

Action 5 : Coordonner les outils de gestion environnementale existants

Action 6 : Etudier la faisabilité d'un projet de territoire sur l'estuaire (rives nord et sud)

Action 7 : Développer une culture d'anticipation pour faire face aux risques

Action 8 : Promouvoir la recherche sur des sujets liés à la Loire

Action 9 : Mettre la Loire en tourisme

Action 10 : Faciliter l'appropriation de la Loire par les citoyens

La recherche n'a pas été abordée en tant que telle au sein des ateliers. Pourtant, elle est indispensable et guide l'action publique, raison pour laquelle elle fait l'objet d'une action spécifique. Par ailleurs, la coordination des outils de gestion environnementale dépasse le cadre de la Loire mais a fait l'objet d'échanges à l'occasion de l'atelier de Montsoreau, au cours duquel les acteurs se sont manifestés pour une coordination des outils existants et contre un dispositif spécifique pour la Loire.

ACTION 1 :

Mettre en place un référentiel « paysage »

CONTEXTE :

Le Val de Loire (entre Sully et Chalonnes-sur-Loire) est classé au Patrimoine mondial depuis 2000, l'Unesco ayant reconnu la valeur de ce patrimoine culturel vivant et évolutif. Afin de gérer ce site, l'Etat, garant du maintien de l'inscription au patrimoine mondial et faisant suite à une demande formulée par l'Unesco, s'est mobilisé pour rédiger un Plan de gestion. Il s'agit, dans les faits, d'un document d'orientation qui doit servir de référentiel d'action commun aux collectivités et aux maîtres d'ouvrages situés sur le site inscrit au patrimoine mondial, pour permettre la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire.

Ce Plan de gestion du Val de Loire s'articule autour de neuf axes :

- Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables ;
- Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues de Loire ;
- Maîtriser l'étalement urbain ;

- Organiser le développement urbain ;
- Réussir l'intégration des nouveaux équipements ;
- Valoriser les entrées et les axes de découvertes du site ;
- Organiser un tourisme durable préservant la qualité des paysages et la biodiversité des sites ;
- Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription Unesco par les acteurs du territoire.

Les acteurs réunis lors des Assises régionales de la Loire et de l'estuaire ont affirmé à différentes reprises l'importance d'appréhender le fleuve comme un continuum. Dans ce sens et pour assurer un développement harmonieux de tout le linéaire du fleuve, la Région des Pays de la Loire a proposé de réfléchir à l'intérêt d'étendre les principes du Plan de gestion du Val de Loire en aval de Chalonnes-sur-Loire, porte occidentale du périmètre Unesco.

Ainsi, la Région a saisi le CESER sur cette question, le 16 février 2012. Celui-ci a rendu un avis et une contribution en juin 2012.

ENJEUX

Pour le CESER, les enjeux identifiés sur l'ensemble du fleuve sont les suivants :

- mettre en valeur des caractéristiques patrimoniales, paysagères et naturelles singulières ;
- préserver ce qui fonde ces caractéristiques ;
- concilier les différents usages du fleuve, constitutifs du lien multiséculaire entretenu avec la Loire et ses riverains (préservation, mise en valeur du patrimoine ancien, en construction et à venir et développement économique et social selon les principes du développement durable) ;

- prendre en compte dans l'aménagement du territoire la dimension paysage et la traduire dans les différents documents d'urbanisme et d'aménagement.

Concernant un éventuel Plan de gestion pour la partie aval du fleuve, le CESER rappelle, à juste titre, que l'Etat est pilote de ce plan de gestion, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des partenaires économiques et associatifs. Il ne s'agit donc pas de calquer le Plan de gestion du Val de Loire sur la partie aval mais de s'inspirer de la démarche, en l'adaptant à la réalité du site et des acteurs.

ACTIONS

Le terme de Plan de gestion ne reflète pas réellement l'enjeu de la démarche. En s'inspirant des principes qui sous-tendent ce Plan de gestion du Val de Loire et, pour l'essentiel, des orientations retenues, il convient de moduler ce dispositif et de l'adapter pour qu'il cadre mieux aux réalités d'une Loire qui - à l'aval - est beaucoup moins homogène que sur le Val, en prenant en compte des réalités paysagères différentes. Plutôt que de se référer à des valeurs, comme dans le périmètre Unesco, il semble préférable de prendre en compte les spécificités de partie aval sans chercher un traitement mais en soutenant ce qui peut contribuer d'une part à la compréhension des paysages de Loire et d'autre part à l'innovation paysagère et architecturale, en symbiose avec le fleuve.

L'idée est de créer un référentiel « paysage ». Celui-ci favorisera la compréhension des paysages de Loire et donc leur respect. Cette démarche participe de l'appropriation du sujet Loire au sens large par les élus et les citoyens.

Le CESER recommande que ce référentiel, sur la partie aval, soit modulé en fonction des spécificités paysagères de trois périmètres distincts : à l'aval de Chalonnes, dans l'agglomération nantaise, sur l'estuaire.

Cette modulation sera à discuter avec les acteurs locaux.

En effet, ce référentiel ne prendra son sens que si les communes des bords de Loire contribuent à sa rédaction, y adhèrent et le signent. Sa prise en compte et sa déclinaison opérationnelle devront figurer dans les documents d'urbanisme.

Afin d'élaborer ce référentiel, un groupe de travail doit donc être mis en place. Il définira la méthodologie la plus adaptée pour élaborer et partager ce référentiel.

PILOTE : Région des Pays de la Loire.

PARTENAIRES : seront associés les élus locaux, la Mission Val de Loire, les CAUE, le pôle métropolitain Saint-Nazaire, les agences d'urbanisme de Nantes - AURAN, de Saint-Nazaire - ADDRN et d'Angers - AURA.

CALENDRIER : 2013

ACTION 2 :

Accompagner le développement économique durable de l'estuaire

CONTEXTE

Le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire a adopté son plan stratégique en juin 2009, dans le cadre de la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire. En application de ce nouveau cadre législatif, le Grand Port maritime, dans les limites de sa circonscription, veille à l'intégration des enjeux de développement durable : il est chargé de missions d'exploitation et de sécurité des accès maritimes, de missions de gestion, de valorisation et d'aménagement des zones d'activités économiques liées à l'activité portuaire, et de missions de gestion et de préservation des espaces naturels.

- Le projet stratégique de 2009 traduit un modèle de développement se caractérisant par une consommation raisonnée des espaces et privilégiant les activités économiques à forte valeur ajoutée. Ainsi, le projet de terminal multivrac de Donges Est a été abandonné.

- Dans une période marquée par un contexte économique difficile au niveau national et international, le projet stratégique se décline principalement autour des activités logistiques (développement de la conteneurisation et des autoroutes maritimes) et de l'accompagnement des politiques de diversification industrielle notamment dans le domaine des EMR (énergies marines renouvelables, telles que éolien terrestre et off-shore, hydrolien, micro-algues, etc.).
- Le projet stratégique fixe des orientations fortes dans des actions visant au report modal des pré et post acheminements terrestres (ferroviaire, fluvial) et dans des actions de gestion et de restauration des espaces naturels du Grand Port maritime, visant à contribuer à l'amélioration des fonctionnalités écologiques de l'estuaire.

ENJEUX

Les enjeux de développement économique doivent intégrer la composante environnementale selon les principes même du développement durable. Ce fragile équilibre passe par une adhésion collective et le soutien affirmé des responsables et acteurs territoriaux à ce projet.

La diversification industrielle de l'estuaire autour des énergies marines renouvelables est un enjeu majeur, tant au niveau national (mise en œuvre des lois Grenelle) qu'au niveau régional avec la complémentarité des pôles d'excellence et de recherche du territoire. L'accompagnement du Port dans le développement de ces filières se caractérise par la mise à disposition, dans des délais rapprochés, de foncier et d'infrastructures portuaires satisfaisant les exigences de logistiques industrielles complexes.

Le Port dispose de peu d'espaces fonciers. Son développement spatial apparaît de fait limité. L'espace estuarien est sensible sur le plan environnemental. Le Grand Port maritime s'est engagé dans une démarche de densification de ses activités, contrainte par la mise en œuvre des plans de prévention des risques (PPRT, PPRN).

Cette problématique impose une démarche collective visant un partage des enjeux et la prise en compte de mesures permettant d'atteindre un bilan positif pour chacune des fonctionnalités concernées. Une telle démarche peut se révéler assez longue. Pour autant, le Port doit offrir aux industriels et investisseurs une lisibilité suffisante quant à son devenir, notamment spatial.

ACTIONS

- Accompagner le GPM dans la traduction spatiale de son projet stratégique au travers d'une vision globale et partagée de l'estuaire de la Loire en évoluant d'un conflit d'usages à un partage et une complémentarité des espaces ;
- Soutenir les programmes d'investissement du GPM pour la mise en œuvre de son projet ;
- Accompagner le GPM dans ses actions de promotion économiques ou territoriales ;
- Accompagner les industriels dans leur démarche de développement (implantations, recherche de partenariat, synergies industrielles) ;
- Soutenir les actions de formation et de recherche dans les domaines innovants des énergies marines renouvelables.

PILOTES : Grand Port maritime et collectivités

PARTENAIRES : Etat, Chambre de Commerce et d'Industrie, industriels, associations

CALENDRIER : à partir de 2013

ACTION 3 :

Rendre lisible la gouvernance de la Loire

CONTEXTE

Le constat est unanime : les outils mobilisés sur le sujet « Loire » au sens large sont multiples, les acteurs nombreux et leurs rôles souvent méconnus.

Le manque de lisibilité et de complémentarité entre ces structures est apparu au fil des années. Les statuts initiaux ne sont pas toujours en adéquation avec les missions

nouvelles qu'elles ont développées, les périmètres d'intervention manquent parfois de cohérence.

A plusieurs occasions, le Président de la Région et le Préfet de région ont fait part de leur volonté de rendre plus lisibles l'action et les missions des différentes structures qui gravitent autour de la Loire.

ENJEUX

Ce travail de clarification ne peut être effectué que pour les structures dans lesquelles les collectivités et / ou l'État sont parties prenantes, à savoir :

- l'Établissement public Loire ;
- le Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents (CORELA) ;
- le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine ;
- le Groupement d'intérêt public Loire Estuaire ;
- la Mission Val de Loire.

La contribution régionale pour l'ensemble de ces structures s'élève à 1,6 million d'euros par an.

La Région est membre de toutes les instances décisionnelles de ces structures, qui sont publiques, à l'exception du Conservatoire régional des rives de la Loire. En effet, le CORELA a un statut associatif dont la Région assure la présidence.

ACTIONS :

La Région s'est saisie de ce sujet. La première partie de la réflexion a consisté en une redéfinition des missions de politiques publiques qu'il est indispensable de conduire sur la Loire, pour préserver, entretenir, aménager et faire connaître le fleuve.

Après analyse des missions actuelles des structures, des superpositions connues, tant en termes de contenus qu'au plan géographique, des remarques remontées lors des ateliers des Assises, il est proposé de construire l'intervention publique sur la Loire selon les missions à accomplir. Les opérateurs venant ensuite répondre à la mise en œuvre de ces missions.

6 missions doivent être conduites sur la Loire :

- Connaissance, recherche, évaluation du fonctionnement de la Loire ;
- Réalisation de travaux ;
- Prévention des inondations ;
- Appui aux territoires pour prendre en compte l'environnement et les paysages dans leurs projets ;
- Information et sensibilisation des collectivités sur les milieux naturels et la biodiversité ;
- Information sensibilisation du public.

Le souci de rationalisation et de lisibilité a conduit à une nouvelle répartition des missions ; il est proposé que chacune de ces missions soit gérée sur l'ensemble du linéaire de la Loire, c'est-à-dire de Saint-Nazaire à Montsoreau.

Afin d'améliorer la lisibilité du Plan Loire pour la future période de programmation (2014-2020), il sera nécessaire, au plan régional, de renforcer la gouvernance autour d'un tryptique État / Région / Agence de l'eau.

Ce comité pourrait être appuyé par des experts de la Loire. Ces derniers seraient également consultés sur les projets d'aménagement de la Loire.

PILOTES : Région et autres collectivités, État et acteurs de la Loire

CALENDRIER : 2013

	Saint-Nazaire	Nantes	Angers	Montsoreau
Connaissance, recherche pour la réalisation de travaux et leur évaluation		Gip Loire Estuaire : Lien avec les universités, OSLA		
Réalisation de travaux		Services de l'État		
Sensibilisation, information, et travaux dans le domaine de la prévention des inondations		Établissement Public Loire		
Appui aux territoires pour la prise en compte des questions d'environnement et de paysages dans leurs projets		PNR LAT - Mission Val de Loire		
Appui aux collectivités, information, sensibilisation en matière de milieux naturels et biodiversité		Conservatoire des espaces naturels		
Information, sensibilisation du grand public	Maison de l'estuaire		Maison de la Loire en Anjou	Maison du parc

ACTION 4 :

Accompagner les réflexions et les travaux de restauration sur l'ensemble de la Loire

CONTEXTE

Le déséquilibre de la Loire a été constaté dans les années 1980. Les dysfonctionnements sont la conséquence des aménagements de la Loire pour une chenalisation du lit mineur et de l'extraction massive du sable qui a entraîné un déséquilibre sédimentaire. Cette évolution est amplifiée par la réduction des apports solides venant de l'amont. Un des indicateurs de ce dysfonctionnement est la remontée du bouchon vaseux et de la salinité très en amont de l'agglomération nantaise qui ont des conséquences principalement sur l'agriculture des marais et l'écologie de l'estuaire et sur la déconnexion des annexes de la Loire (boires, vasières...).

Dans les années 1990, la dégradation de l'estuaire (remontée de l'onde de marée et du sel, développement du bouchon vaseux, abaissement des lignes d'eau) et les

contraintes liées aux usages ont conduit à une véritable prise de conscience des acteurs du territoire. Une volonté politique commune s'est alors construite pour considérer l'estuaire dans toutes ses fonctions, qu'elles soient économiques, urbaines ou environnementales et apporter des réponses pour retrouver le fonctionnement du fleuve. L'ensemble des acteurs, Etat et collectivités au cours de deux plans Loire grandeur nature successifs (1995-2000 et 2000-2006) se sont accordés en 2006 sur un scénario de restauration, dit « morphologique ».

La mesure principale de ce scénario, la recréation de vasières à l'aval, ne se fera finalement pas, les études n'ayant pas démontré que les investissements nécessaires impacteraient le rééquilibrage du fleuve.

ENJEUX

Face à la poursuite prévisible de l'enfoncement du lit et à ses conséquences sur l'évolution des milieux naturels, il est désormais crucial de **définir un scénario d'intervention sur la Loire, tant à l'amont qu'à l'aval de Nantes**, qui viendra alimenter le contenu du futur Plan Loire 2012-2020 pour :

- lutter contre l'incision du lit du fleuve ;
- diversifier les faciès d'écoulement ;
- améliorer les milieux environnementaux ;
- remobiliser les sédiments ;

en respectant la navigation et en prenant en compte le risque de crue.

L'enjeu est donc de définir **un programme d'actions partagé**, qui permette de restaurer le fonctionnement morphologique du fleuve et de relever les lignes d'eau d'étiage, avec une identification claire des maîtres d'ouvrage, des calendriers de mise en œuvre, des coûts et des plans de financement associés.

ACTIONS

Sur la partie amont, après les actions conduites par Voies navigables de France (VNF) telles que le remodelage des épis de la Loire, la création de deux seuils transitoires sur Fresnes Ingrandes et une opération structurante de dévégétalisation de la Loire entre Nantes et le Ponts-de-Cé, il est nécessaire de définir un programme 2012 - 2020 réaliste, avec des actions pouvant être engagées à court terme, ordonnancées dans le temps et l'espace. Le recours à l'expérimentation est souhaité suivant 3 axes : des actions de stabilisation de l'incision du lit mineur, de réouverture de bras secondaires et de remobilisation des sédiments.

De plus, le programme devra inclure des propositions réalistes sur le secteur de Bellevue (44) dont les études ont confirmé le caractère structurant.

Cette stratégie devra être présentée aux acteurs locaux, en particulier associatifs, au cours du premier trimestre 2013. Cette stratégie devra identifier les maîtres d'ouvrage afin que ces opérations se réalisent dans le calendrier du prochain Plan Loire.

Sur la partie aval

Les actions identifiées ont vocation à rééquilibrer le fonctionnement hydro sédimentaire de la Loire.

En 2012 ont été étudiées plusieurs mesures, telles que la recréation de réseaux hydrauliques (visant à maintenir les vasières existantes), l'arasement de bourrelets de rive sur le secteur situé entre Donges et Lavau-sur-Loire, l'enjeu étant de pérenniser les vasières et d'améliorer les échanges hydrauliques sur les prairies.

Deux sites ont été étudiés :

Sur le secteur de Pierre rouge et l'île Chevalier, l'action consisterait en la réouverture du canal de la Taillée. Cette opération pourrait être portée par le Grand Port maritime.

Sur le secteur de Donges Est, afin de réduire l'emprise d'un épi sableux, qui continentalise cet espace, l'action identifiée consisterait à raser l'extrémité du remblai de Donges Est à une cote similaire aux terrains pour permettre de rétablir la continuité hydraulique et écologique des zones de roselière.

Ces propositions d'actions seront soumises aux maîtres d'ouvrages potentiels et financeurs au cours du premier trimestre 2013.

PARTENAIRE : GIP Loire estuaire

PILOTES : collectivités, services de l'Etat, VNF, GPM

CALENDRIER : définir et valider le programme d'actions, courant 2013, pour une réalisation des travaux sur la période 2014-2020.

ACTION 5 :

Coordination des outils de gestion environnementale

CONTEXTE

En 2011, les conclusions de l'atelier des Assises intitulé « Gérer les espèces et espaces remarquables de la Loire » ont mis en avant la nécessité et l'intérêt de conduire des actions concertées et coordonnées en matière d'espaces naturels et de fédérer les nombreux acteurs, associations ou collectivités.

A la suite de cet atelier, la Région et la DREAL des Pays de la Loire ont décidé de s'appuyer sur la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) pour étudier l'opportunité du déploiement d'un Conservatoire d'espaces naturels en Pays de la Loire. Une mission de configuration

a donc été lancée, le 27 juin 2012 (réunion des principaux partenaires institutionnels et/ou techniques). Une consultation des acteurs intervenant en matière d'espaces naturels des Pays de la Loire (70 au total) a été organisée. Cette phase a permis de faire le bilan des initiatives et politiques publiques mises en œuvre, et à interroger les partenaires sur les manques et besoins ressentis qui pourraient constituer des missions confiées à un Conservatoire d'espaces naturels. Les premiers éléments de positionnement stratégique de ces organismes par rapport à un CEN des Pays de la Loire ont également été récoltés.

ENJEUX

La Région des Pays de la Loire présente de forts enjeux en matière d'espaces naturels, et malgré le grand nombre d'acteurs et d'actions, il existe un besoin de renforcement et de mise en synergie des démarches.

Une multitude d'acteurs publics (services et établissements publics de l'Etat, collectivités territoriales) et privés (APNE) interviennent en Pays de la Loire pour améliorer la connaissance, la gestion et la protection des espaces naturels et sensibiliser le public aux enjeux de conservation de la biodiversité. Diverses politiques publiques sont portées ou soutenues en la matière, par l'Union européenne, l'Etat, la

Région, les Départements et d'autres collectivités locales et ne sont pas toujours en synergie entre elles.

Un grand nombre d'établissements publics (CRPF, ONF...), d'organismes socio-professionnels (Chambre d'agriculture, Fédération des chasseurs...) et d'associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE, LPO, URCP, GRAINE...) sont structurés au niveau régional, ce qui apparaît par ailleurs comme l'échelle privilégiée pour appréhender les problématiques liées aux espaces naturels et favoriser la synergie entre les acteurs.

ACTIONS

1 / Clarifier les missions susceptibles d'être confiées à un Conservatoire d'espaces naturels. En effet, différentes missions ont été identifiées. Un CEN peut toutes les porter ou ne choisir de porter que certaines d'entre elles :

- Préservation et gestion/restauration des espaces naturels remarquables des Pays de la Loire ;
- Accompagnement des collectivités, propriétaires et gestionnaires publics ou privés dans l'émergence de projets en faveur de la biodiversité et des espaces naturels (mise en place d'une « cellule d'aide technique biodiversité et milieux naturels ») ;
- Animation d'un réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés des Pays de la Loire ;
- Suivi et gestion des mesures compensatoires ;
- Sensibilisation du public à la biodiversité et à la gestion des espaces naturels.

2 / Rendre publiques les conclusions de l'étude de faisabilité.

3 / Faire évoluer les dispositifs existants le cas échéant.

PILOTES : collectivités compétentes, en lien avec la DREAL

PARTENAIRE : Acteurs publics (services et établissements publics de l'Etat, collectivités territoriales) et privés (APNE)

CALENDRIER : Retour de l'étude de faisabilité aux acteurs au cours du premier trimestre 2013. Cette proposition sera ajustée en fonction de l'évolution du contenu de la loi sur la décentralisation.

ACTION 6 :

Préfiguration d'un projet de territoire sur l'estuaire, rives nord et sud

CONTEXTE

La Loire est un creuset en termes d'activités économiques et humaines. Elle constitue également un réservoir de biodiversité particulièrement riche. La mise en valeur du patrimoine naturel de la Loire n'est pas l'apanage du Val de Loire et mérite de s'appliquer à l'ensemble du linéaire ligérien. Si le Val de Loire bénéficie de plusieurs dispositifs de protection de son patrimoine, il apparaît que les patrimoines moins « reconnus » de la Loire sont aussi moins protégés et pour autant autant dénués d'intérêt historique, culturel et naturel : repères de crues, vasières, roselières, vues...

Concomitamment avec les projets du Grand Port maritime, ceux du Plan Loire (en cours et futur) et ceux des acteurs intervenants tant sur la préservation des écosystèmes que sur la vulnérabilité, l'estuaire verra s'implanter de nouvelles activités économiques et de nouveaux habitants dont les besoins en termes de logements et de services publics doivent être pris en compte dès aujourd'hui.

ENJEUX

Lors de l'atelier des Assises dédié au sujet de la mise en valeur du patrimoine naturel, les participants ont manifesté le souhait de voir l'estuaire protégé et développé mais ils ont également exprimé leurs interrogations sur la pertinence des outils disponibles, à savoir un Parc naturel régional et une réserve naturelle nationale. Ils ont fait part de leur inquiétude sur la complémentarité de ces outils et sur l'intérêt d'associer les habitants aux démarches institutionnelles.

Si un Parc naturel régional a un rôle certain pour la préservation du patrimoine naturel et culturel dans la perspective d'une gestion durable du territoire (aménagement, dynamisme économique, activités agricoles...) et une utilité en matière d'information, de sensibilisation et d'expérimentation de projets, la démarche doit émaner des territoires qui doivent, ensemble, identifier les composantes du Parc. La procédure est relativement longue, même si elle a le mérite de favoriser la concertation et l'implication des élus locaux et des associations d'acteurs.

Une autre option consisterait à élaborer une charte, à laquelle adhéreraient petit à petit les communes qui le souhaitent, laissant ainsi le choix aux élus locaux d'adhérer ou non, maintenant ou plus tard (dispositif Unesco intitulé « réserve de biosphère »). Cette méthode présente l'intérêt de ne pas figer un périmètre d'intervention en amont et permet de répondre aux principes défendus tant par les acteurs que par la Région, à savoir la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information, l'expérimentation. Avec ce dispositif, la Région jouerait un rôle d'initiateur et de fédérateur. Cette option n'a pas été discutée avec les acteurs.

Au cours de l'atelier des Assises et à d'autres occasions, s'est également exprimée la nécessité d'une gestion intégrant les deux rives de la Loire.

ACTIONS

L'action consiste en une étude de faisabilité qui doit aboutir à la définition de l'outil le mieux adapté, pour que l'estuaire puisse remplir l'ensemble de ses fonctions.

Cette étude permettra d'analyser l'opportunité de création d'un Parc naturel régional ou d'une réserve de biosphère, ou encore d'un autre dispositif. Quel que soit le dispositif qui émergera, l'étude devra définir la stratégie d'action et d'intervention, le mode de gouvernance, les partenariats techniques, institutionnels et financiers.

Cette étude ne peut être menée que de façon dynamique, en impliquant les partenaires et acteurs concernés, c'est-à-dire en organisant une large concertation dans l'objectif d'élaborer un projet co-construit.

Une attention toute particulière devra être portée au périmètre du territoire de projet. Cette étude devra prendre en compte les résultats de la démarche initiée par le Préfet de Région sur les enjeux et la vision de l'estuaire à 10, 20 ou 30 ans, notamment pour ce qui concerne la RNN.

PILOTE : Région

PARTENAIRES : l'Etat, les collectivités locales, les acteurs investis sur la Loire dans toutes ses dimensions

CALENDRIER : lancement de l'étude en mars 2013 - résultats pour fin 2013

ACTION 7 :

Développer une culture d'anticipation pour faire face aux risques

CONTEXTE :

Les dynamiques fluviales et maritimes sont porteuses du risque de crues et plus particulièrement du risque d'inondation. Ces inondations sont de type océanique, c'est-à-dire qu'elles correspondent à de longs épisodes pluvieux.

Dans une perspective de modifications climatiques engendrant tour à tour raréfaction de la ressource en eau et précipitations

très abondantes, ces questions sont au cœur des enjeux de préservation du patrimoine. Il faut noter que les débordements de la Loire font partie intégrante de la culture locale dans la mesure où ces événements font partie de l'histoire du fleuve et de son aménagement au cours des siècles. Le rapport aux crues du fleuve et aux inondations fait partie intégrante du patrimoine de certains villages.

ENJEUX :

Le risque d'inondation constitue un enjeu majeur en France. Il concerne 5 millions de personnes et près d'une commune sur quatre. Les dommages potentiels des grandes inondations s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards d'euros sur le territoire français. La vulnérabilité des territoires au risque d'inondation s'est considérablement accrue depuis 50 ans, en particulier, en raison d'un développement urbain en zones inondables.

La Région des Pays de la Loire est particulièrement concernée par ce risque, notamment par débordements de cours d'eau. Ce sont 150 000 Ligériens et plus de 7 000 entreprises qui se trouvent en zone inondable. Des Plans de prévention des risques contre les inondations (PPRI) relatifs aux inondations fluviales sont approuvés ou prescrits dans 414 communes ligériennes.

Les enjeux liés aux crues sont bel et bien réels, d'autant que l'augmentation des débits accroît de manière significative leur potentiel de dangerosité (force, instabilité, charriage...) pour les sociétés humaines implantées le long du fleuve. Cela vaut

particulièrement pour les zones densément urbanisées ou sur des lieux stratégiques où la pression foncière est forte. Ainsi, l'aménagement des bords de Loire et les choix de localisation et de formes du bâti doivent se faire en tenant compte des zones à risques.

Au vu de ces enjeux, la Région a, de longue date, soutenu les acteurs locaux pour la réduction de ce risque. Les actions régionales visent à :

- préserver ou reconstituer les champs d'expansion de crue ;
- faire émerger des stratégies à l'échelle des bassins versants ;
- réduire les risques en zone inondable - ne sont financées que les actions inscrites sur un territoire doté d'un Plan de prévention des risques approuvé et sur lequel a été réalisée l'information des populations concernées ;
- favoriser l'émergence d'actions de réduction de la vulnérabilité.

ACTIONS

Sur l'enjeu visant à favoriser l'émergence d'actions de réduction de la vulnérabilité, on peut noter le succès du programme spécifique d'aides aux diagnostics et à la réduction de la vulnérabilité des activités économiques du bassin de la Loire, engagé en 2011, en partenariat avec l'établissement public Loire (EP Loire). 345 entreprises ont été sensibilisées via le financement, par la Région et l'Europe (Feder LOIRE), d'un diagnostic. Ainsi, elles se sont vu proposer certaines mesures et des aides financières pour soutenir les travaux à mettre en œuvre, le cas échéant.

De plus, la Région a souhaité se mobiliser sur la transmission de la culture du risque aux nouvelles générations et aux nouveaux habitants, et sur le « savoir vivre avec » qui accompagne cette culture du risque.

L'obligation faite aux communes d'inventorier et d'assurer la conservation des repères de crue est un moyen de sensibiliser la population. Le CORELA, soutenu par la Région, a dressé un inventaire complet des repères de crues.

Pour sensibiliser la population, la Région, à la suite de la tempête Xynthia, a décidé, en lien avec les acteurs locaux, la création d'un centre dédié au grand public sur la commune de l'Aiguillon-sur-mer : Litoralès.

Ce centre affiche trois grands objectifs, défini par un Conseil scientifique :

- Un lieu de connaissance pour initier le public de façon pédagogique aux aléas littoraux, mais offrant également un regard nouveau sur le littoral ;
- Un lieu de mémoire, en hommage aux victimes de la tempête et au travail des secouristes ;
- Un lieu de débat et d'échange, notamment sur la question de l'appréhension des risques.

Ce lieu sera membre d'un réseau de partenaires : Litoralès s'inscrit en réseau d'une part avec l'usine élévatoire à Saint-Nazaire, orientée sur la connaissance de la Loire et de son estuaire, de Saint-Nazaire à Fontevraud, dans toutes ses composantes, économiques, environnementales et sociétales ; d'autre part avec le Centre Beautour à la Roche-sur-Yon, lieu de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, lieu de recherche appliquée et d'innovation en matière de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ou d'étude d'écosystèmes, mobilisant chercheurs, acteurs associatifs, collectifs, entreprises.

PILOTE : Région des Pays de la Loire.

PARTENAIRES : sont associés les élus locaux, le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres, la LPO, l'Office national des forêts, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les Syndicats de marais, le Parc interrégional du Marais poitevin, l'Office du tourisme et Nova Build

CALENDRIER : 2013 sera l'année de définition du programme. Les travaux ne commenceront qu'en 2014.

ACTION 8 :

Promouvoir la recherche sur des sujets liés à la Loire

CONTEXTE

La recherche sur le sujet Loire est rare et il est difficile, pour les collectivités locales, de mobiliser des chercheurs sur ce thème. En 2007 a été créée la plateforme recherche / observatoire et données, coordonnée par l'EP Loire pour faire collaborer des structures et rassembler des données, pour partager la connaissance et la valoriser, et faire de la Loire une référence en termes de gestion de fleuve (et de son bassin versant). Le second objectif de cette plateforme est d'améliorer les liens entre chercheurs et gestionnaires.

Ces deux objectifs se déclinent au plan opérationnel de la manière suivante :

- l'organisation de rencontres entre les chercheurs et les gestionnaires, permettant de présenter les travaux des études et d'informer sur les appels à projets ;
- des appels à projets thématiques (le dernier, lancé en juin dernier, portait sur « la prise en compte des risques d'inondation dans le cadre du développement de la compétitivité et de l'attractivité du bassin de la Loire et de ses affluents »), afin de soutenir des thèses de doctorat et des post-doctorats.

ENJEUX

- Mettre en réseau les universités, mettre en commun les connaissances, favoriser les échanges entre acteurs, notamment entre chercheurs et gestionnaires ;
- Coordonner des travaux en matière de recherche scientifique sur la Loire, et donc au niveau interrégional.

ACTION 1 : Mettre en place une Chaire Unesco

Les Chaires Unesco entreprennent des activités de formation, de recherche et d'échanges d'universitaires et s'associent aux programmes majeurs de l'Organisation : éducation, sciences exactes et naturelles, sciences humaines et sociales, culture, communication et information.

La candidature ligérienne

Le projet est porté par les universités de Tours (IMACOF) et d'Angers (Département de géographie), en partenariat avec la Mission Val de Loire. Il associe des universités d'Argentine, du Brésil, du Sénégal, du Mali, d'Inde. Sa durée est de 4 ans. La Chaire associera sciences de la nature et des sociétés pour promouvoir des études transversales et des formations sur les fleuves et les paysages fluviaux comme patrimoine pour l'Humanité, réservoirs de biodiversité et lieux de convergence culturelle. Il s'agit de créer une synergie internationale par l'échange d'expériences entre universités et organismes de gestion en Europe, Amérique du Sud, Afrique et Asie et de mettre en place des programmes de recherche sur la Loire (et notamment la mobilité des sables) ainsi que sur les grands fleuves internationaux (dans une perspective comparative).

Ce projet permet de relancer une dynamique pluridisciplinaire des universités et de faire exister cette thématique à l'international.

Les recherches porteront à la fois sur :

- le fonctionnement écologique des systèmes fluviaux sous l'influence des techniques d'aménagement ;
- les paysages en tant que résultante des interactions continues entre les sociétés et leur environnement.

Les activités incluent des ateliers, l'échange de scientifiques, ainsi que l'élaboration de projets scientifiques et la diffusion (publications, site web, guides).

Les connaissances acquises en gestion soutenable des ressources naturelles, en préservation de la biodiversité et en valorisation des paysages constitueront une base transférable vers les aménageurs et/ou gestionnaires de sites.

PILOTE : Mission Val de Loire

PARTENAIRES : Universités de Tours et d'Angers, mais aussi d'Argentine, du Brésil, du Sénégal, du Mali et d'Inde.

CALENDRIER : début 2014.

ACTION 2 : Projet entre chercheurs et maîtres d'ouvrage

Le réseau OSLA, Observatoire des sédiments de la Loire et de ses affluents, a pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement sédimentaire à l'échelle du fleuve et de ses affluents principaux, pour optimiser leur gestion de façon durable. Il vise en premier lieu à faire le lien entre chercheurs et gestionnaires. Il vise également à fédérer les chercheurs de différentes disciplines, qui travaillaient jusqu'à maintenant indépendamment, pour qu'un travail commun prenne en compte la continuité sédimentaire à l'échelle du bassin.

Ce travail de mise en réseau de plus de 50 acteurs, chercheurs et gestionnaires, a démarré en 2011, selon 3 axes de recherche :

- transport solide et des évolutions géomorphologiques de la Loire,
- flux et stock de contaminants,
- sédiments et interactions écologiques.

Ces axes de recherche correspondent aux attentes de la Région, puisqu'ils contribuent à la stratégie de reconquête du lit de la Loire pour la période 2012-2020.

A ce titre, la complémentarité de l'action de l'OSLA menée des sources de la Loire jusqu'au Ancenis, avec celle de l'Observatoire des sciences de l'Univers Nantes-Atlantique (OSUNA) à l'aval, est essentielle.

Ces axes de recherche sont complétés par un axe de transfert de compétences avec la mise en place d'outils pour la valorisation.

Pour concrétiser cette mise en réseau des acteurs de la recherche et des gestionnaires, la Région souhaiterait, en parallèle de l'adoption et de la mise en œuvre de la stratégie amont (action numéro 3), **faire émerger un projet de recherche** qui viserait à consolider l'évaluation scientifique des travaux envisagés sur l'amont, notamment sur le volet du transport solide, question centrale et récurrente des acteurs locaux de la Loire amont (devenir du sable et contribution à la remonté des fonds sur la section Ponts-de-Cé-Nantes).

PILOTE : OSLA / CNRS - Zone atelier Loire pour la coordination technique et UMR ISTO, Université de Tours pour la responsabilité scientifique

PARTENAIRES : Universités de Tours et d'Angers, laboratoires de recherche, EP Loire, GIP Loire Estuaire

CALENDRIER : 2012 - 2014 (1^{ère} phase)

ACTION 3 : Soutenir un ouvrage sur les bateaux de la Loire

Pour alimenter la réflexion et face au constat d'un manque de synthèse des connaissances sur les bateaux de la Loire et leurs espaces de circulation, l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région souhaite accompagner la publication, en 2014, d'un ouvrage de synthèse sur « les anciens bateaux de Loire ». François BAUDOIN, dans une approche originale qui intègre relation du paysage et de l'environnement culturel fluvial et bateau, aborderait trois thèmes,

« la petite nautique de Loire », « la nautique médiévale » et « la Loire moderne », déclinés chacun selon trois principes : le territoire, les sources, l'iconographie reconstitutive. Cet ouvrage constituerait une véritable ressource pour la connaissance des communautés anciennes du fleuve et pourrait nourrir tout projet éducatif, touristique et/ou culturel.

ACTION 9 :

Mise en tourisme de la Loire

CONTEXTE

La vallée de la Loire constitue un périmètre exceptionnellement attractif, proche de Paris et de sa région. Le potentiel touristique est français, européen et international. Les perspectives offertes en conjuguant l'oenotourisme, les visites du patrimoine, la gastronomie locale, le tourisme fluvial, le vélo, et la multimodalité en général sont encourageantes et forment de réels leviers pour le développement touristique de l'axe Loire.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération :

- Pour capter l'accueil des clientèles internationales, il est nécessaire de développer des structures d'hébergement de haut niveau.
- L'offre événementielle est abondante (les Escales à Saint Nazaire, les Rendez-Vous de l'Erdre à Nantes et bien sûr la création du « Voyage à Nantes » en 2012) mais reste souvent limitée à la clientèle de proximité.
- La signalisation touristique parfois déficiente et non harmonisée est également un frein au développement

de l'activité touristique. Néanmoins, le modèle de signalisation le long de l'itinéraire de « La Loire à Vélo » est un exemple réussi de coordination et d'harmonisation.

- Le patrimoine naturel riche et varié est peu exploité touristiquement en dehors des Parcs naturels régionaux. Les structures dédiées à sa préservation et à son entretien sont rarement préparées à ouvrir leurs sites au public, et leurs personnels encore moins formés à l'accueil des visiteurs. Pourtant, de nouvelles formes de tourisme de niche, donc compatibles avec la préservation des sites, sont en recherche de sites : bird-watching, éco-tourisme, art de vivre, slow tourisme...
- Le patrimoine ligérien mérite d'être protégé, valorisé et surtout transmis aux habitants qui en sont les principaux ambassadeurs, ainsi qu'aux touristes qui parcourent la Loire. Sur l'ensemble du périmètre, habitants et professionnels du tourisme doivent prendre conscience de la richesse de leur patrimoine pour participer à sa valorisation.

ENJEUX

L'enjeu principal est de conforter et développer l'attractivité de la destination Loire, tant pour les Ligériens que pour les clientèles touristiques françaises et internationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement touristique, la Région des Pays de la Loire souhaite voir émerger de nouvelles stratégies territoriales autour du tourisme et accompagner la mise en œuvre de projets structurants autour de la Loire.

Les réflexions doivent amener à développer l'attractivité de la destination Loire, en France et à l'international et à

définir des axes innovants et créatifs de mise en scène de l'offre touristique.

Cette réflexion doit être conduite en prenant en compte les comportements des touristes, plus complexes, et parfois même paradoxaux. Ces comportements traduisent le changement social et culturel de notre société : voyager séparé / ensemble, organisation anticipée / de dernière minute, voyager low cost / haut de gamme... La multimodalité, qui permet d'envisager simultanément des chaînes de transport différentes, est une illustration de cette évolution des comportements. Il faut l'exploiter.

ACTIONS

L'Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation est mandatée par la Région pour conduire cette réflexion et la mise en œuvre du projet Loire. Celui-ci portera sur 3 axes qui sont au cœur du Schéma régional 2011-2016 (SREED tourisme) :

- L'offre tourisme : faire en sorte que l'activité touristique à partir de la Loire génère des retombées économiques ;
- L'innovation : rechercher l'amélioration continue d'offres et de services en détectant des projets innovants ou des projets à fort potentiel ;
- Le marketing territorial : contribuer à amplifier le rayonnement de la Loire sur les marchés national et international.

Le projet de valorisation touristique de la Loire porte sur la mise en scène des offres autour de la Loire dans une logique de différenciation et d'attractivité de la région des Pays de la Loire :

- en prenant appui sur les dimensions estuarienne et environnementale de la Loire,
- en prenant appui sur les filières (oenotourisme...) et le patrimoine ligériens (industriel, culturel...),
- en recherchant des axes innovants et créatifs de mise en scène de l'offre touristique,
- en prenant en compte la question des modes de transport et de l'itinérance douce : l'intermodalité conditionnera nécessairement la réussite du projet.

Ce projet sera articulé, pour sa partie promotion, avec le travail en cours, conduit par les Régions Pays de la Loire, Centre et l'Etat, sur l'élaboration d'un code de marque « Val de Loire ».

Un fil conducteur doit être recherché pour mettre en scène des offres et montrer une Loire dynamique, en mouvement. Ce fil conducteur sera nécessairement différenciant afin de :

- conforter l'attractivité et l'identité de la région des Pays de la Loire,
- construire une image propre à ce territoire, une image qui ne soit pas happée par les marques fortes existantes,
- dynamiser les portes d'entrée « tourisme » de la Loire.

Pour ce faire, plusieurs pistes sont identifiées :

- Compiler et analyser des données StaRT de fréquentations sur l'année 2012 sur la Loire (hébergement, sites

de visite, Offices du tourisme), identifier des pépites, des offres insolites, structurantes ou différenciantes (en matière d'hébergements, d'activités sportives ou de loisirs, de sites, d'évènements, d'offre culturelle et artistique...),

- Construire un fil conducteur pour mettre en scène l'offre régionale Loire, ce qui passe par une mise en tourisme et une démarche de marketing territorial. Le concept devra ensuite être formulé et fiabilisé, un parcours esquissé et l'offre développée.

PILOTES : Région et Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation

PARTENAIRES : CRT, CDT, collectivités locales, offices du tourisme, Voyage à Nantes

CALENDRIER : 2013-2014

ACTION 10 :

Faciliter l'appropriation de la Loire par les citoyens

CONTEXTE

La Région des Pays de la Loire souhaite sensibiliser le public à la richesse offerte par le fleuve. Ainsi, au-delà d'évènements comme la journée « La Loire dans tous ses états » (le 15 septembre 2012) qui vise à faire découvrir les richesses de l'estuaire, elle a l'ambition de faire de la Loire un lieu de connaissances et d'échanges. C'est la raison pour laquelle elle soutient l'ouverture de centres d'informations sur le fleuve, favorisant ainsi l'appropriation de la Loire par la population

ligérienne. Elle a ainsi initié le projet d'usine élévatoire à Saint-Nazaire, en partenariat avec le Grand Port Maritime et Saint-Nazaire. Elle soutient également le projet de la Maison de la Loire en Anjou, à Saint-Mathurin sur Loire. Elle accompagnera la ville de Chalonnes-sur-Loire qui travaille à l'ouverture d'un centre qui présentera la porte occidentale du site inscrit au patrimoine mondial, le Val de Loire.

ENJEUX

Outre le projet d'usine élévatoire, la Région porte deux autres grands projets destinés au grand public en relation avec la thématique ligérienne ou les enjeux du littoral :

- Le Centre Beautour à La Roche-sur-Yon (Vendée) : la Région a investi dans un projet de valorisation de la résidence historique du naturaliste vendéen Georges Durand. En lien avec la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon et de nombreux partenaires (associations, lycée Nature, universités, agglomération...), le Centre va devenir un lieu de sensibilisation du public à l'environnement. Il accueillera également des chercheurs qui travailleront sur les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et sur l'étude d'écosystèmes. L'ancienne demeure sera entièrement rénovée et un bâtiment de 1 400 m² sera construit pour accueillir le public. L'ouverture est prévue en mai 2013.

- Le projet de création du centre d'interprétation et de mémoire Litoralis (voir action numéro 7) qui verra le jour en 2015 à L'Aiguillon-sur-mer, sur les lieux de la catastrophe causée par la tempête Xynthia : ce futur centre aura pour vocation de travailler sur les enjeux du littoral et les innovations en matière de prévention et de gestion des risques liés à la mer ; il sera également un lieu de mémoire des submersions passées et un hommage aux victimes de Xynthia, un centre de ressources documentaires et un lieu de formation. Un bâtiment d'une surface de 2 000 m² sera construit ; la visite sera complétée d'une promenade pédagogique sur le territoire et d'un site internet dédié.

L'enjeu est bien de favoriser l'appropriation par le public de sujets complexes.

ACTIONS

1 / L'usine élévatoire

En lien avec Saint-Nazaire et le Grand Port maritime, la Région a entamé les réflexions tant sur le contenu (quel récit raconter au public ?) que sur le contenant (réhabilitation du bâtiment et des abords).

Le futur Centre d'interprétation de l'estuaire et de la Loire sera un équipement culturel, de découverte, ayant une ambition en termes de citoyenneté, tourné vers un public de résidents (cible famille) même si la dimension touristique est induite. L'équipement doit jouer aussi un rôle important en lieu de vie et en lieu de rencontre entre les acteurs du territoire. Le futur équipement ne sera pas un musée mais un centre d'interprétation, c'est-à-dire qu'il fournira au public des clés de lecture et de compréhension du patrimoine naturel, monumental, archéologique ou industriel, voire d'un ensemble urbanistique ou environnemental, par des aménagements muséographiques singuliers et par la médiation.

Sur le contenu : l'estuaire compose une entité en soi mais il doit être mis en connexion avec l'amont. Trois thèmes majeurs se sont dégagés des interviews réalisés :

Thème 1- un système global et complexe : le territoire « estuaire / fleuve » est un milieu exceptionnel, vivant, évolutif, modelé par l'homme, avant tout marqué par des échanges entre mer et fleuve, qui se déclinent en marée dynamique, échanges eau douce/salée, bouchon vaseux. Ce rythme quotidien détermine des milieux très spécifiques à l'exceptionnelle productivité biologique qui sont des nourrissoirs et des lieux de reproduction fondamentaux pour de nombreuses espèces et une source première de biodiversité, essentielle à l'océan.

Thème 2 - un archipel de villes et de ports : pour comprendre l'évolution du territoire, la fonction portuaire est capitale. Port et estuaire sont intrinsèquement liés et ceci depuis l'Antiquité. Les fonctions portuaires, d'échanges et de navigation ont en grande partie commandé l'occupation

humaine du territoire, allant jusqu'à la création de villes et la modification géomorphologique de l'estuaire et du fleuve (exemples de Saint-Nazaire et de Saint-Mathurin). L'histoire de l'aménagement hydraulique de l'estuaire permet de mieux cerner le territoire et les enjeux de demain. Les questions du tirant d'eau, de l'accessibilité, de l'accès aux « marchés », qu'ils soient locaux ou internationaux, ont toujours été premières.

Thème 3 - un fleuve partagé : Homme et port sont très liés sur le territoire. L'estuaire est un archipel urbain et de ports (au sens des sites portuaires) au milieu d'un monde agricole. Certains ont disparu et n'existent plus qu'en termes de traces, d'autres apparaissent, certains enfin marquent des permanences. Le fleuve est un espace de vie exceptionnel, il a des usages multiples et spécifiques.

Sur le bâtiment

L'équipe de programmation sera sélectionnée en avril / mai 2013. Les travaux se feront en 2014.

2 / La Maison de la Loire en Anjou

Située à Saint-Mathurin sur Loire, la Maison de Loire en Anjou (statut associatif) dispose d'un centre d'interprétation depuis 2007. Elle propose des expositions, des visites et des animations sur les thèmes patrimoniaux et environnementaux. Elle organise des réunions, de type conférences, à raison d'une conférence tous les mois. En termes d'évènementiel, elle organise une biennale des grands fleuves du monde, évènement important pour les acteurs du territoire ligérien.

La Maison de Loire en Anjou souhaite faire évoluer son projet de Centre d'interprétation et de valorisation en mettant l'accent sur trois axes :

- Faire de la Maison un site touristique fort du territoire ligérien ;
- En faire un centre d'initiation à l'environnement ;
- Conforter les activités de débats et d'information sur le fleuve.

3 / Mise en réseau

Afin de faire de la Loire un lieu de connaissances et d'échanges, la Région soutient diverses initiatives et l'ouverture de centres d'informations sur le fleuve, favorisant ainsi l'appropriation de la Loire par la population ligérienne. Ainsi, elle contribuera en 2013 au projet de développement de la Maison de la Loire de Saint-Mathurin, qui est un projet global intégrant l'office du tourisme Loire Authion et une réflexion sur les bateaux de lumière. Ce projet vise à faire évoluer les activités de la Maison de la Loire selon 3 axes : touristique, éducatif et évènementiel.

L'usine élévatoire sera également amenée à jouer un rôle de tête de réseau entre les différents centres à vocation culturelle et environnementale dédiés à la Loire, tels que la Maison Gracq, l'Abbaye de Fontevraud, le Life, le Voyage à Nantes (Estuaire), la Maison des écrivains étrangers et des traducteurs, le PNR Brière, la réserve Pierre Constant, la Tour d'Oudon, Cap Loire, Estuarium, la Maison Guerlain, le Château des Ducs de Nantes, la Maison de la Loire en Anjou (à Saint-Mathurin), le Château de Montsoreau, la Maison du Parc Loire Anjou Touraine...

